

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC, Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information, Nicolas **ROUGEON**, Président de la Commission Sécurité.

Membre excusé : Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Invité excusé : Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2019	3
III.	POINT FINANCIER	3
IV.	APPEL D’OFFRE PRESTATAIRE MARKETING	5
V.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	6
1.	Résultats sportifs.....	6
2.	UCI, international, et COJO.....	6
3.	Ministères/Agence	6
4.	Activités fédérales	7
5.	Mutualisation de l’accueil	7
6.	Comité régional de Guadeloupe.....	7
7.	Point RH.....	8
8.	Point projet numérique.....	8
VI.	INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	Directeur technique national	9
2.	Président de la LNC.....	11
VII.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	12
1.	CN Sécurité	12
2.	CN Cyclo-cross	13
3.	CN Route.....	13
4.	CN Arbitrage	14
5.	CN Piste	14
VIII.	CONGRES FEDERAL	18
IX.	REVUE DE PROJETS	19
1)	CNPR.....	19
2)	Newsletter à destination des Comités régionaux	19
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	19
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	21
	ANNEXES.....	23

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif. En préambule, il tient à saluer la mémoire de Raymond POULIDOR, qui s'est éteint le 13 novembre 2019. Cet immense personnage a ému la France par son épopée cycliste et par ses valeurs. À travers le fameux diminutif « Poupou », c'est toute l'affection que lui témoignaient les Français qui transparaît.

Le Président s'émeut également de la disparition tragique d'un jeune de 16 ans, Thomas LE DENMAT, décédé lors d'un échauffement précédant un cyclo-cross en Bretagne.

Le Bureau Exécutif observe une minute de silence en hommage à ces disparus.

Le Président adresse en outre ses condoléances à Patrick PICHON, collaborateur de la FFC, suite au récent décès de son père.

Enfin, dans le registre « carnet rose », il faut saluer la naissance de la petite Candice, fille de Nicolas PETITJEAN.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2019

Sous réserve de la prise en compte des modifications actées en séance, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

III. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA rappelle que les membres du Bureau Exécutif ont reçu l'état de la situation financière à la fin du mois de septembre 2019, c'est-à-dire à un mois de la clôture. Cette situation s'avère plus encourageante que ce qu'indiquaient les prévisions formulées lors du Bureau Exécutif de 10 octobre 2019. En effet, il faut apprécier un résultat de la DAS vraisemblablement meilleur que ce qui était prévu. Pour mémoire, il existe une problématique de décalage de la vente de Rosny. À la fin du mois de septembre 2019 a été intégrée la provision pour l'éventuel non-paiement de la créance du Comité régional d'Ile-de-France. Le redressement judiciaire prononcé le 11 septembre a ainsi été pris en compte, ce qui représente un élément négatif à hauteur de 300 000 euros. Enfin, l'état de la situation de la DAS vient améliorer la situation à hauteur de 300 000 euros par rapport aux prévisions.

En conclusion, à ce jour, il convient de tableur sur un résultat très positif, ce qui représente une nouvelle plus favorable que ce qui était prévu. Cette situation confirme la nécessité de conserver la logique de pilotage d'un budget calculé en douzièmes.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS ajoute qu'un paramètre reste toutefois incertain, même si l'ampleur est faible : les stocks. En effet, la mise en place de la gestion des stocks dans CEGID est terminée d'un point de vue opérationnel. En revanche, les écritures comptables injectées dans l'outil ne fonctionnent pas. Ainsi, des écarts ont pu être identifiés à l'occasion des différents contrôles.

Gilles DA COSTA évoque en outre une problématique d'arriérés de prix pour les épreuves professionnelles. Dans ce contexte, une discussion doit être entamée avec la Ligue sur la question des paramètres financiers.

En outre, le trésorier réalise un point sur la situation du Comité d'Île-de-France.

À l'issue des échanges des membres du Bureau Exécutif sur ce dossier, le Président propose que la Fédération soit désignée en tant que contrôleur de la procédure collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose par ailleurs que le Bureau Exécutif valide l'établissement de la provision à 100 %.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose en outre d'abandonner le principe de mise sous tutelle, puisqu'un administrateur a été désigné.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président évoque la possibilité pour la FFC d'intervenir au Comité directeur du Comité d'Île-de-France. Il propose que le Bureau Exécutif en acte le principe ce jour, avant de détailler les modalités opérationnelles de cette mesure à l'occasion de la séance de décembre 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

De plus, le Président aborde le sujet du pilotage de la convention territoriale, qui peut être recentrée vers les clubs pour éviter une fuite d'activité. Il propose d'explorer cette voie plus profondément, de façon à pouvoir prendre une résolution lors du Bureau Exécutif de décembre 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfin, le Président constate que les sujets de la MAD et de l'expertise juridique à conduire deviennent extrêmement techniques. À cet égard, il est proposé que la FFC se fasse accompagner sur ces dossiers, de façon à disposer de certaines garanties sur ce qu'il adviendra en cas de départ du Comité d'Île-de-France des locaux actuels.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV. APPEL D'OFFRE PRESTATAIRE MARKETING

Gilles DA COSTA rappelle que le projet de mandat prévoit d'engager des actions dans le sens de développement fédéral, afin de contribuer à la modification du modèle économique. L'enjeu consiste à générer, par le savoir-faire de la Fédération, des ressources nouvelles et à les pérenniser. Dans ce contexte, une première phase d'expérimentation a été engagée, par le biais d'un avenant à un contrat existant. Cette phase pouvait être prorogée, pour envisager un contrat de plus longue durée, en l'occurrence de trois années. Il était nécessaire de lancer une mise en concurrence, ce qui a été réalisé. Un cahier des charges a été publié en août 2019 sur le site Internet de la FFC.

Trois cabinets ont répondu : WeDigitalGarden, Revolution'Air et Ysern & Associés. À la demande du Président, une commission d'appel d'offres, composée de Ludovic SYLVESTRE, de Marie-Françoise POTEREAU et de Gilles DA COSTA, a été constituée.

Après étude des dossiers, cette instance a auditionné les trois candidats le 23 octobre 2019, en s'appuyant sur une grille d'analyse. Ainsi, la proposition de WeDigitalGarden atteint un score de 50 points sur 92 ; celle de Revolution'Air obtient 42 points sur 92. Le cabinet Ysern & Associés a développé sa vision des éléments de développement fédéral et propose de se baser sur un forfait mensuel. Le cabinet prend ensuite le risque de la constitution de la structure, en assumant l'ensemble des charges. La rémunération se fera sur les produits supplémentaires amenés par les actions de développement.

S'agissant de la question de l'affectation des produits entre actions fédérales et actions de développement, une zone grise demeure. La position d'Ysern & Associés est claire : la FFC est seule arbitre du montant du chiffre d'affaires intégré déterminant la rémunération. Il faudra donc bien veiller à inscrire ce point au sein du contrat. En résumé, il n'y a pas de voie de recours du cabinet sur la fixation du montant du chiffre d'affaires pour lequel s'impute le montant de la rémunération.

Le contrat peut être stoppé en 2021, étant entendu qu'il appartiendra à la nouvelle gouvernance de déterminer en mars 2021 si la démarche doit être poursuivie ou non. En conclusion, l'évaluation d'Ysern & Associés aboutit à un score de 58 points sur 92. La commission a toutefois identifié des risques qu'il conviendra de clarifier, notamment s'agissant de la relation entre les services fédéraux et les élus de la fédération. La ligne de partage est à préciser avec les services communication et marketing de la FFC.

Au final, la commission d'appel d'offres propose donc d'attribuer le contrat à Ysern & Associés, avec un début au 15 novembre 2019, c'est-à-dire sans continuité avec le contrat précédent. Il s'agira également d'installer un comité de pilotage qui se réunira régulièrement afin d'assurer le suivi et de formaliser certaines dispositions. Enfin, il conviendra de fixer le chiffre d'affaires qui octroiera la rémunération. Il faudra en outre s'assurer de la comptabilité des projets de développement avec la culture interne fédérale (acceptabilité, rythme de mise en œuvre...).

Le Président note que la méthodologie de la FFC sur ce projet a suscité l'intérêt des observateurs. Il est proposé au Bureau Exécutif de retenir la préconisation de la commission d'appel d'offres, à savoir le cabinet Ysern & Associés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président prend acte des trois points de recommandation formulés par la commission d'appel d'offres. Ainsi, le comité de pilotage pourra être constitué lors de la prochaine séance du Bureau Exécutif. Par ailleurs, des outils devront être mis en place pour éviter que la démarche génère un certain désordre. Pour mémoire, la FFC ne recherche aucunement une nouvelle agence venant s'ajouter à In-Yellow. Le travail entrepris est plus profond : il vise à créer des produits de fond liés au développement des activités, permettant demain de construire des relations partenariales avec d'autres acteurs économiques.

Ludovic SYLVESTRE forme le souhait, en tant qu'élu en charge de la communication et du marketing, que les échanges futurs entre le personnel de la FFC et les agences se développent dans la bienveillance et le respect mutuel.

Le Président partage cette analyse et assure qu'il y veillera.

V. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Résultats sportifs

Le Président tient à saluer les performances remarquables des coureurs français sur piste. Ces derniers ont en effet réussi une succession de records de France en poursuite par équipe et en vitesse par équipe. La dynamique qui s'installe sur la piste est fort encourageante à quelques mois des Jeux olympiques.

Par ailleurs, le Président revient sur les Championnats du monde de FreeStyle Park, diffusés sur *La Chaîne L'Équipe*. La performance d'Anthony JEANJEAN (11^e) qualifie la France pour les Jeux olympiques. Anthony JEANJEAN s'affirme comme l'un des meilleurs mondiaux et permet, en plus, à la France de nourrir de hautes ambitions. Chez les dames, il faudra également féliciter Laury PEREZ pour sa belle 7^e place.

2. UCI, international, et COJO

Le Président signale que l'UCI a récemment inauguré le forum « Bike City » à Paris. Le sujet de la localisation des épreuves de VTT pour les JO de 2024 revêt une grande importance. La FFC et l'UCI tentent de maintenir ces épreuves à Élancourt (Yvelines). Un travail de fond s'établit à Élancourt, avec une multitude de visites de la part du COJO et du CIO. Il s'agit de convaincre techniquement les acteurs que l'organisation des épreuves sur la colline d'Élancourt correspond à la meilleure solution.

3. Ministères/Agence

Le Président évoque une rencontre survenue le 30 octobre 2019 avec le cabinet du ministère des Transports.

Par ailleurs, une réunion des fédérations avec la ministre des Sports a eu lieu le 7 novembre 2019. L'échange a notamment porté sur la question du certificat médical des mineurs, avec la possible mise en cause de la responsabilité des fédérations. Sur le sujet des cadres techniques, les discussions sont renvoyées à la remise du rapport des tiers de confiance.

S'agissant du projet de loi sur le sport, la ministre accepte le principe de consultation. Des groupes de travail seront prochainement mis en place, en vue d'un calendrier parlementaire prévu pour le printemps 2020.

Concernant l'ANS, la ministre des Sports attend clairement une mobilisation de tous les acteurs afin d'alimenter financièrement cette structure. Plus globalement, il y a un discours offensif de la ministre sur la transformation économique des fédérations.

4. Activités fédérales

Le Président rappelle que le tracé du Tour de France 2020 a été récemment présenté. Les champions français ont été particulièrement acclamés lors de cet événement.

À la demande de Vincent DEDIEU et Francis MOUREY, le Président a en outre rencontré des acteurs du territoire des Pyrénées autour du sujet du Gravel. Des propositions relatives à la création d'un événement doivent désormais être soumises à la FFC.

Par ailleurs, le Président a pu déjeuner avec Daniel BAAL afin de discuter du partenariat avec le CIC.

Un séminaire de la DTN, des entraîneurs et des cadres techniques s'est récemment tenu. Le Président se réjouit en particulier de la richesse des échanges avec les cadres techniques, qui se préoccupent de sujets de territorialité.

Le 12 novembre 2019, le Président a rencontré le maire de Bourges en présence de Jacky TARENNE, dans l'optique de la possible candidature pour le championnat de France Piste.

Enfin, s'agissant du Comité insulaire de Corse, un courrier de Stéphane RUSPINI est parvenu à la FFC. Le Président propose que le Bureau Exécutif valide la demande du Comité corse, visant à retrouver son indépendance par rapport au Comité régional PACA.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Mutualisation de l'accueil

Magali DELLA SCHIAVA explique que depuis l'arrivée de la FFC au Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2014, la Fédération avait externalisé son dispositif d'accueil. De plus, le Vélodrome travaille également avec un autre prestataire. Suite à l'arrivée de l'UCPA au début de l'année 2019, le Président a décidé d'étudier les possibilités de mutualiser l'accueil à partir du 1^{er} janvier 2020. Ainsi, l'accueil actuel de la FFC serait déplacé à l'entrée principale du Vélodrome. Il y aurait en outre une meilleure visibilité de la Fédération, du parking jusqu'à l'entrée. Par ailleurs, ce nouveau schéma permettrait à la fois une économie financière et une amélioration de l'amplitude horaire (ouverture des bureaux de la FFC de 8 heures 30 à 22 heures sans interruption en semaine, et de 11 heures à 20 heures le week-end).

Christophe MANIN propose de profiter de l'espace ainsi libéré pour constituer un musée du cyclisme.

Ludovic SYLVESTRE évoque un projet de centre de documentation sur l'histoire de la Fédération.

6. Comité régional de Guadeloupe

Christophe LAVERGNE indique que sous l'égide du comité de supervision, une Assemblée générale électorale aura lieu le 14 décembre 2019 pour l'ultime année de mandat. L'appel à candidatures a été lancé le 28 octobre 2019, dans le respect des statuts du Comité régional. Il s'agit d'un scrutin de liste. Une boîte mail spécifique a été ouverte à cet effet, afin de garantir la neutralité de la procédure. La date limite de dépôt est fixée au 29 novembre 2019. D'ici cette date, l'Assemblée générale du 14 décembre devra être convoquée. Il y aura ensuite une publicité des listes retenues, et ce par voie d'affichage dans les locaux et sur le site Internet. Les clubs seront informés du nombre de voies dont ils disposent.

7. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS apporte des précisions aux membres du Bureau Exécutif suite à la rupture de période d'essai d'une salariée du service RH. Son remplaçant, Richard LAURENT-FOUCAULT, a été identifié et reprendra les mêmes fonctions.

Richard LAURENT-FOUCAULT se présente aux membres du Bureau Exécutif. Il indique qu'il rejoindra officiellement la FFC à partir du 2 décembre 2019.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS note par ailleurs que le nouveau développeur informatique a récemment pris ses fonctions au sein de la FFC. De plus, elle évoque la création d'un poste de chargé de mission logistique (statut non-cadre) au sein du service DAS. Cette création permettra de décharger les coordinateurs des missions logistiques.

Enfin, les salariés et directeurs de service seront prochainement informés du lancement des entretiens professionnels, qui ont lieu tous les deux ans. Ces rendez-vous permettent de déterminer le plan de formation.

Pour rappel, le repas de fin d'année aura lieu le 18 décembre 2019 au salon olympique.

8. Point projet numérique

Fabien RAFFOUX présente sur vidéoprojecteur la page d'accueil du nouveau site Internet de la Fédération, actuellement en phase de préproduction.

Il effectue par la suite un point de suivi sur les demandes de licences en cours de traitement via Cicle-Web ou via le processus de dématérialisation. La FFC est en mesure de savoir si la demande de licence correspond à une nouvelle requête, à un renouvellement, ou bien au retour d'un ancien licencié. 12 000 licenciés disposent désormais d'une licence dématérialisée. En revanche, un certain retard est constaté sur l'activation de « l'espace licencié ». En effet, 78 % des licenciés 2019 n'ont pas encore procédé à cette activation. Ce chiffre est à mettre en corrélation avec le fort taux d'erreurs lors de la saisie des adresses mail. À ce stade, seulement 28 245 licenciés ont ouvert leur espace individuel.

S'agissant de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), Fabien RAFFOUX rappelle l'ampleur des sanctions encourues en cas de non-conformité par rapport à cette législation européenne. La FFC doit se mettre rapidement en conformité, avec notamment la mise en place d'un dispositif de cryptage des mots de passe. La RGPD implique de se focaliser sur 4 points clefs :

- la localisation des données ;
- l'objectif de la collecte ;
- la sécurisation ;
- les conditions de transfert et d'effacement.

La FFC doit notamment savoir à tout moment qui fait quoi dans ses systèmes. Toutes les données collectées doivent être justifiées par un processus documenté. En outre, il convient de ne plus permettre d'accès génériques aux différents comptes, au profit de la délivrance d'accès individuels à des personnes physiques. Enfin, les accès doivent être limités dans le temps et être soumis à un processus régulier de revalidation. Juridiquement, la FFC ne doit pas conserver plus de trois ans les informations nominatives. En résumé, chaque donnée personnelle collectée doit répondre à une finalité clairement identifiée.

Yannick POUHEY insiste sur l'importance de ne pas sous-estimer ces enjeux liés au RGPD, au regard de l'ampleur des sanctions encourues par la Fédération. Au-delà des sujets techniques, il convient aussi de se soucier de l'aspect politique. Le processus de digitalisation est déjà complexe à décliner. L'intégration de nouvelles contraintes pourrait ajouter de la confusion. À cet égard, Yannick POUHEY estime que ces questions pourraient être évoquées dans le cadre du CNPR.

Le Président partage cette analyse. Le fait de réaliser un exposé lors du CNPR permettra aux dirigeants régionaux de mesurer la complexité de ces différents enjeux.

VI. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Directeur technique national

Christophe MANIN se réjouit de la belle 7^e place obtenue par Laury PEREZ lors des Championnats du monde de FreeStyle Park. Il convient également de saluer la 11^e place d'Anthony JEANJEAN, qui qualifie la France pour les JO. Par ailleurs, le site d'entraînement de Montpellier est en cours de réalisation ; il sera inauguré au début du mois de janvier 2020. Ainsi, l'équipe de France disposera de 6 mois pour se préparer sur ce site. En outre, concernant le Flat, il faut noter la 2^e place de Mathias DANDOIS. Ce résultat a suscité un certain engouement médiatique.

Sylvain DUPLOYER remarque que les maillots de l'équipe de France étaient peu satisfaisants lors de ces Championnats du monde.

Christophe MANIN revient aussi sur la 3^e place de l'équipe de France en Trial, lors de ces Championnats du monde.

Par ailleurs, Christophe MANIN revient sur le Championnat d'Europe de cyclo-cross et salue la victoire de Mickaël CRESPIEN en U23. Marion NORBERT-RIBEROLLE a remporté la médaille de bronze en U23 filles. De son côté, Olivia ONESTI a pris la deuxième place en Juniors filles.

S'agissant de la piste, le Championnat d'Europe a fourni deux titres aux Français dans les catégories olympiques. Ces bons résultats ont été confirmés lors des deux Coupes du monde qui ont suivi, avec des records de France et des podiums.

Il faut enfin évoquer la récente présentation du nouveau vélo Look T20, qui a désormais pu rouler en compétition.

Christophe MANIN poursuit son intervention avec le sujet de la réforme des braquets. Pour mémoire, comme indiqué lors du dernier Conseil fédéral, les travaux d'un groupe scientifique ont conclu que la pratique sportive (y compris l'entraînement en force) n'avait pas d'impact négatif sur la croissance des enfants. Au contraire, le développement de la force représente un facteur de santé et de réussite à long terme. De plus, le cyclisme est un sport porté, ce qui représente un avantage. Les scientifiques actuels incitent donc à développer la force chez les jeunes enfants. S'agissant des aspects cardio-vasculaires ou ostéoarticulaires, il n'y a pas de contre-indication médicale à ce qu'un jeune sportif utilise des braquets plus importants. Le groupe de travail a démontré, par deux expériences scientifiques, que la limitation du braquet ne permet pas d'augmenter les qualités de vélocité.

Les entraîneurs ajoutent que les cadets et les juniors au braquet limité ne parviennent pas à faire la différence au niveau international. Les coureurs se présentent donc dans des sprints groupés, ce qui peut provoquer des chutes.

Au niveau économique, la limitation du braquet implique une dépense supplémentaire suite à l'achat du vélo.

En conclusion, le groupe de travail rappelle qu'il n'existe aucun argument scientifique et pratique fondé pour maintenir une réglementation imposant un développement maximal autorisé (DMA) en compétition pour la catégorie juniors. Cette clause peut être supprimée sans porter préjudice aux athlètes.

À l'issue de débats portant sur la date à retenir pour l'instauration de cette mesure, le Président propose au Bureau Exécutif de valider la suppression du développement maximal autorisé pour la catégorie juniors à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Yannick POUHEY insiste sur l'importance de communiquer rapidement auprès des licenciés sur cette décision.

Ludovic SYLVESTRE confirme qu'il conviendra de communiquer sur le site de la FFC et les réseaux sociaux juste après le CNPR.

Christophe MANIN ajoute que le groupe de travail continuera à mener des analyses s'agissant de la stratégie des autres nations sur le DMA pour les catégories inférieures.

Cédric CHAUMOND effectue par la suite un point sur les subventions de l'ANS. Pour mémoire, à la fin du mois de septembre 2019, une réunion de bilan avec l'ensemble des fédérations expérimentatrices s'est tenue. À cette occasion, il a été confirmé que le mode d'organisation des subventions via l'instruction par les fédérations était confirmé. L'ANS est déjà en train d'organiser des réunions d'information avec toutes les fédérations qui n'étaient pas dans le dispositif. Le 27 novembre 2019, Cédric CHAUMOND et Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS se rendront à l'ANS afin de présenter un bilan de la campagne 2019. Par ailleurs, le 2 décembre 2019, il conviendra d'organiser une réunion de la Commission ANS de la Fédération, de façon à réfléchir à l'organisation de la campagne 2020.

Pour 2020, deux objectifs majeurs ont été fixés : organiser le bilan des subventions attribuées en 2019 et prévoir la campagne 2020, en utilisant notamment de nouveaux outils proposés par l'agence. Il conviendra de définir les procédures de bilan. Les clubs et les comités subventionnaires doivent renseigner le bilan CERFA, via le compte Asso.

Le Président insiste sur l'importance de stabiliser une méthode. Plus globalement, ces enjeux devront être abordés dans le cadre du CNPR de novembre 2019. Le principe du référent, qui implique le Comité régional, semble pertinent. Plus les Comités régionaux sont impliqués dans les dispositifs d'instruction, plus il sera aisé de travailler avec ce collègue de référents.

Cédric CHAUMOND rappelle que du côté des clubs, il s'agissait jusqu'à présent de ne financer que des projets s'inscrivant dans 8 axes thématiques. Pour l'année à venir, il s'agira de voir si ce principe doit être reconduit et, si oui, il faudra identifier ces axes thématiques.

Le Président note que l'ANS insiste sur le fait qu'en confiant aux fédérations la distribution de cette manne, elle attend que ce processus concoure au développement des clubs et, d'une certaine manière, à la croissance du nombre de licenciés. Il convient donc de se concentrer sur des critères ayant un impact assez direct sur la capacité des clubs à développer de l'activité. Le Président propose de réfléchir avec Cédric CHAUMOND sur les critères à retenir, afin de les présenter prochainement aux présidents de Comités régionaux. Un arbitrage sera ensuite réalisé à l'occasion de la prochaine réunion du Bureau Exécutif.

Cédric CHAUMOND signale qu'en 2019, une limitation avait été fixée à 3 projets par club pour la demande de subventions. La plupart des clubs s'y sont contraints, mais certains ont déposé jusqu'à 8 dossiers. Se pose donc la question de l'approche à adopter pour 2020.

Le Président estime qu'il convient de conserver cette limite à 3 projets.

Cédric CHAUMOND précise qu'en 2019, la stratégie consistait à maintenir les subventions attribuées aux Comités. Malgré cette orientation, quelques rééquilibrages ont été effectués. De légers réajustements ont également été opérés entre les territoires. Il s'agit de voir si cette logique de maintien de la subvention sera retenue pour 2020, ou bien si les Comités devront déposer un dossier en vue d'une évaluation.

Le Président considère que le dispositif de l'ANS pour 2020 devrait être relativement stable. Dans ce contexte, il serait préférable de ne pas bousculer un ordre établi. Le changement de modèle devra plutôt être déclenché au moment où l'ANS décidera de faire bouger les lignes (sans doute en 2021).

Cathy MONCASSIN-PRIME s'enquiert du nombre de départements ayant déposé un dossier de demande de subventions.

Cédric CHAUMOND répond qu'environ 60 % des départements l'ont fait.

Le Président note que le Bureau Exécutif qui se réunira en janvier 2020 pourra se prononcer sur l'intégration de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS au sein de la Commission ANS.

2. Président de la LNC

Marc MADIOT fait état de l'émergence d'inquiétudes de la part des organisateurs d'épreuves concernant la participation aux courses, y compris sur les ProSeries. Les organisateurs pourraient en outre éprouver des difficultés à attirer des diffuseurs. À l'inverse, pour les nouvelles courses de ProSeries, il faudra assurer la diffusion sur 5 pays. Le point positif est que la France est bien placée concernant le nombre de courses qui montent de catégories, et s'agissant du nombre d'équipes. En parallèle, il y aura des équipes en moins dans tous les pays majeurs du cyclisme : Belgique, Italie, Espagne, etc. Le réservoir d'équipes va donc globalement diminuer. Il faut espérer que le séminaire UCI World Tour, qui se tiendra au début du mois de décembre 2019, permettra de lever un certain nombre d'inquiétudes.

Par ailleurs, le dernier Bureau Exécutif de la LNC a permis d'évoquer le sujet des Championnats de France. L'enjeu est que les coureurs individuels puissent y participer dans de bonnes conditions.

Enfin, à la fin du mois de novembre 2019, le gala de l'UNCP se tiendra à Bergerac. Cet événement permettra notamment de remettre la Coupe de France.

VII. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Sécurité

Nicolas ROUGEON présente au Bureau Exécutif un point sur l'avancée des travaux concernant la formation pilote moto. En effet, la formation existante n'insiste pas suffisamment sur la position des motards au sein d'une course cycliste. En contrepartie à l'obtention de l'usage exclusif et temporaire la chaussée, le ministère de l'Intérieur demande à la fédération délégataire de mettre en place une telle formation. Celle-ci propose notamment un rappel de la réglementation en vigueur et se penche sur les équipements de protection individuels nécessaires et obligatoires. Une course cycliste ne correspond pas à une zone de non-droit et le Code de la route est simplement modifié par l'usage exclusif et temporaire de la chaussée.

Trois catégories posent forcément problème en matière d'équipements : les photographes, les cameramen et les arbitres, qui ne peuvent porter de gants. Le module général est actuellement terminé et se trouve en cours de validation. Le module « drapeau jaune » est lui aussi finalisé, alors que le module « carrefours » est toujours en cours de rédaction. Il convient aussi de rappeler la différence entre un signaleur piéton et un signaleur à moto. Pour mémoire, un signaleur piéton doit disposer d'un panneau K10, contrairement au signaleur moto, si celui-ci porte un casque et un équipement de haute visibilité.

Nicolas ROUGEON insiste sur l'importance de diffuser à très grande échelle (coureurs, directeurs sportifs, suiveurs, motards...) la diapositive relative à la gestuelle des signaleurs, qui présente les 4 typologies de drapeau jaune. Au-delà de l'utilisation du drapeau, l'usage du sifflet est obligatoire pour attirer l'attention des coureurs.

Il est par ailleurs prévu de mettre en ligne l'ensemble de ces modules sur le site de l'Institut National de Formation (INF) de la FFC. Tous les licenciés pourront ainsi rechercher leur module de formation afin de le travailler à leur rythme. Le 16 novembre 2019, un certain nombre de clubs seront réunis au siège fédéral et en visioconférence afin de présenter ce dispositif. La commission sécurité valide et met à jour les différents modules. S'agissant de la manière de déployer cette formation en présentiel, il conviendra sans doute de s'appuyer de nouveau sur des formateurs-relais. De plus, il est préférable de mettre en place un examen national, de façon à éviter les risques de tricheries.

Enfin, il est prévu de déployer un module à destination des directeurs sportifs. Ce programme est cours d'élaboration.

Ludovic SYLVESTRE confirme que la formation destinée aux directeurs sportifs revêt une très grande importance.

Nicolas ROUGEON ajoute qu'une information destinée aux signaleurs piétons sera en outre déployée. De manière générale, dans la construction des différents bagages, la commission sécurité est totalement autonome. Les visuels ont été créés par In-Yellow. À ce stade, 200 heures bénévoles ont déjà été travaillées pour sortir cette formation à moindre coût, sans être obligé de recourir à une société de communication.

Yannick POUHEY demande si, par rapport à l'INF, il convient de s'appuyer administrativement sur un intermédiaire validant les contenus.

Le Président répond par la négative. Pour le volet associatif, l'INF peut en effet être utilisé pour sa capacité à mobiliser des outils. En outre, le sujet de la validation des examens à distance devra être étudié.

Yannick POUHEY note que pour la piste, le sujet du pilotage des engins destinés à entraîner les coureurs pose parfois question. Il conviendrait de bâtir, entre la CN Piste, la CN Sécurité et la DTN, une formation spécifique.

Le Président précise que pour certains sujets, l'INF est incapable d'amener les compétences pour constituer la formation, en raison de la taille de cette structure. En revanche, l'INF représente un réceptacle tout à fait adapté pour diffuser des supports.

Nicolas ROUGEON confirme qu'il est très simple de mettre en place des contenus au sein de la plateforme de l'INF.

Le Président observe que l'outil Claroline comprend de nombreuses fonctionnalités, mais présente un certain coût. Ce coût est actuellement supporté par l'INF. Il faut garder à l'esprit que l'accès à cette plateforme est gratuit pour l'utilisateur.

2. CN Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER rappelle que la Commission nationale de Cyclo-cross propose d'organiser les Championnats régionaux de Cyclo-cross 2020-2021 le dimanche 27 décembre 2020. Il s'agit là de prolonger la saison de Cyclo-cross en région. Jusqu'alors, l'activité de la discipline s'arrêtait lors des championnats régionaux positionnés début décembre.

Le Président note que la date du 27 décembre, positionnée entre Noël et le Jour de l'An, pourrait poser problème.

Ludovic SYLVESTRE partage cette analyse. Les Comités régionaux devraient s'opposer à cette date.

Le Président propose d'interroger les présidents de Comités régionaux avant de statuer sur cette question.

3. CN Route

Ludovic SYLVESTRE propose une modification concernant les ententes juniors, dont la philosophie est de permettre à des mineurs isolés dans des clubs de se regrouper pour effectuer des courses de haut niveau. En 2019, il y avait 8 ententes juniors. Il est proposé de faire passer le nombre de coureurs maximum par entente de 5 à 6.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE indique qu'une autre modification concerne la manche de contre-la-montre par équipe, dans le cadre de la Coupe de France Juniors. La CN Route propose de constituer des équipes de 5 coureurs par Comité régional (temps pris sur le 3^e).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE précise que la CN Route souhaite mettre en place un cadre réglementaire, appelé « protocole climatique ». Il est ainsi proposé d'appliquer sur les épreuves officielles Route un protocole d'accord, selon lequel un petit groupe a autorité pour procéder à des aménagements en cas de conditions climatiques exceptionnelles. Ce groupe serait composé du président de jury, de l'organisateur, d'un directeur sportif, éventuellement d'un coureur, ainsi que d'un représentant de la CN Route ou de la FFC.

Cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention).

Le Président s'enquiert de l'intervenant chargé d'activer ce protocole, le cas échéant.

Ludovic SYLVESTRE répond qu'il s'agit du président du jury. Par ailleurs, il aborde la question de la procédure de labellisation des clubs DN pour la saison 2020. Il y avait 66 clubs en 2019, et 69 candidatures ont été reçues pour la saison 2020. Une grille de notation a été élaborée afin d'évaluer objectivement les candidatures. La publication de la liste des clubs retenus aura lieu au plus tard lors du Bureau Exécutif de janvier 2020.

Ludovic SYLVESTRE explique en outre qu'une dérogation avait été accordée pour les premières catégories isolées dans leur club, afin de pouvoir participer aux épreuves de deuxième catégorie, sous réserve de l'accord du président de région. À l'issue du bilan conduit en CN Route, il est proposé de maintenir cette dérogation pour 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE ajoute qu'avec Marie-Françoise POTEREAU, il réunira le 17 janvier 2020 les organisateurs de manches de Coupe de France au siège fédéral, afin de faire le point sur les enjeux techniques.

Enfin, Ludovic SYLVESTRE a réuni le 8 novembre 2019 les responsables régionaux des Commissions Route pour aborder le sujet de la réforme du classement national par points. Le but consiste à communiquer à partir de février ou mars 2020, afin que les coureurs débutant la saison connaissent le mode de classification.

4. CN Arbitrage

Ludovic SYLVESTRE rappelle que deux examens internationaux organisés par l'UCI ont été récemment organisés. Concernant la piste, les deux Français concernés n'ont malheureusement pas obtenu l'examen. Ils seront conviés à un rattrapage dans le cadre d'une manche de Coupe du monde.

En revanche, 3 Français ont réussi leur examen de Commissaire international UCI en cyclo-cross : Céline RUTLER (Grand Est), Stéphanie CATTOEN (Centre) et Yann ROBIC (Bretagne).

Au niveau fédéral, un examen de chronométreur fédéral a réuni 26 candidats. Les 7 reçus sont les suivants : Yoann HELAINE (PDL), Cédric GARAIX (PACA), Guillaume BRIN (PDL), Damien QUILLIVIC (Bretagne), Marie-Laure LEVITE (AURA), Bertrand VITOUR (PDL) et Ludovic DUCLOYER (Bretagne).

5. CN Piste

Yannick POUHEY rappelle que les différentes propositions de la CN Piste, portées en annexe du présent PV, correspondent simplement à des adaptations de la réglementation FFC par rapport aux règlements UCI.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Yannick POUEY explique que la CN Piste propose les modifications suivantes :

RÈGLEMENT COUPE DE FRANCE JUNIORS PISTE

Épreuves Juniors Femmes :

Règles de participation :

Règlementation actuelle :

La participation des Juniors Femmes se fait par sélection régionale. Les cadettes surclassées par le CTS de leur Comité Régional respectif sont acceptées sur les épreuves Juniors Femmes.

Proposition :

La Commission Nationale Piste propose, afin d'augmenter la participation des Juniors Femmes lors de la Coupe de France Juniors, **d'ouvrir la participation à ces épreuves aux sélections de Comités régionaux et départementaux ainsi qu'aux clubs, dans la limite de 24 participantes pour une piste de 250 m (20 participantes pour une piste de 200 m). La priorité sera laissée aux Comités régionaux d'engager un coureur sous ses couleurs.**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE PISTE

1) Keirin Élite/Juniors Femmes :

Règlementation actuelle :

Un tournoi unique pour les Élites et Juniors Femmes. Un titre est attribué pour la catégorie Juniors Femmes ainsi qu'un titre « Scratch ».

Proposition :

La commission Nationale propose que **le tournoi de Keirin Élite/Juniors Femmes puisse être scindé dès lors qu'il y a au minimum 6 participantes dans chaque catégorie. Si une des deux catégories ne remplissait cette condition, un tournoi unique pour les 2 catégories serait couru, avec un titre Juniors Femmes et un titre « scratch » décernés.**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Omnium Jeunes

Afin de continuer la formation des jeunes athlètes au Haut Niveau, et se rapprocher des épreuves au programme des Championnats du monde et Jeux olympiques, la Commission Nationale Piste propose de mettre au programme des Championnats de France Piste un Omnium pour les catégories Minimes-Cadettes, Cadets, et Juniors Hommes. Les épreuves Course Tempo et Élimination, actuellement au programme à titre individuel, seraient de ce fait intégrées à l'Omnium. Les conditions de participation à l'Omnium pour les 3 catégories seraient les suivantes :
-1 coureur par Comité régional.

— Hors Quotas :

* 2 premiers de la Course aux Points sur une épreuve de Coupe de France qui sera définie ultérieurement en fonction du calendrier piste 2020.

*2 premiers du Scratch sur une épreuve de Coupe de France qui sera définie ultérieurement en fonction du calendrier piste 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Omnium Élite/Juniors Femmes

Règlementation actuelle :

L'omnium Élite Femmes est ouvert aux catégories Juniors et Élite Femmes. Un titre est attribué.

Proposition :

La Commission Nationale Piste propose de séparer les deux catégories à la condition qu'il y ait au moins 12 partantes dans chaque catégorie. Le cas échéant, les Juniors Femmes pourront participer à l'épreuve Élite Femmes. Un seul titre Élite sera décerné.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Poursuite par Équipes Élite Hommes et Femmes : Conditions de participation

Règles de participation actuelles :

Concurrents qualifiés Poursuite par Équipes Élite Hommes :

•Hommes âgés de 17 ans et plus (possibilité d'intégrer deux Juniors maximum par équipes de Comité Régional au départ de chaque manche du tournoi.)

Nombre de concurrents :

•1 équipe par comité régional ou structure professionnelle

Concurrentes qualifiées Poursuite par Équipes Élite Femmes : Sans limitation

•Femmes âgées de 17 ans et plus Juniors (sans limitation).

Proposition :

Compte tenu du manque d'équipes présentes au départ lors des dernières éditions des Championnats de France, la Commission Nationale Piste propose les conditions de participation suivantes :

ÉLITE HOMMES :

- Équipes Professionnelles, Équipes UCI (1 équipe par structure)
- Comités régionaux (1 équipe par Comité Régional : avec possibilité d'intégrer deux juniors maximum par équipes au départ de chaque manche du tournoi)
- Équipes de DN1 Route (1 équipe par club, composée uniquement d'Élite)

ÉLITE FEMMES :

- Équipes Professionnelles, Équipes UCI
- Comités régionaux (possibilité d'intégrer des Juniors Femmes sans limitation)
- Équipes de DN1 Route (composées uniquement d'Élite)

La priorité sera laissée aux Équipes Professionnelles ou Équipes UCI, puis aux Comités régionaux d'engager un coureur sous ses couleurs.

Le Président rappelle que les process de labellisation sont en cours. Une fois cette étape réalisée, il serait pertinent d'organiser un sondage auprès des clubs de DN par mail, afin de voir s'ils envisageraient cette participation.

Yannick POUHEY prend note de cette suggestion.

Ludovic SYLVESTRE propose d'ouvrir la participation aux N1, N2 et N3 et de fixer un plafond à 12 engagements possibles. Le sondage proposé par le Président pourra être réalisé à partir du 15 janvier 2020.

L'examen de cette question est ajourné.

5) Américaine Élite Hommes et Élite/Juniors Femmes.

Règles de participation actuelle :

ÉLITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus
- Équipes de Comités régionaux ou structure professionnelle/UCI

ÉLITE FEMMES

Concurrentes qualifiées :

- Femmes âgées de 17 ans et plus
- Équipes de Comités régionaux ou structure professionnelle/UCI

Proposition :

Pour les mêmes raisons que pour la Poursuite par Équipes Élite Hommes et Femmes, la Commission Nationale Piste propose les conditions de participation suivantes :

ÉLITE HOMMES

- Équipes Professionnelles, Équipes UCI
- Comités régionaux
- Équipes de DN1 Route (composées d'Élite uniquement)

ÉLITE FEMMES

- Équipes Professionnelles, Équipes UCI
- Comités régionaux (avec possibilité d'intégrer des Juniors Femmes)
- Équipes de DN1 Route (composées d'Élite uniquement)

La priorité sera laissée aux Équipes Professionnelles ou Équipes UCI, puis aux Comités régionaux d'engager un coureur sous ses couleurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Élimination Élite Hommes et Femmes

Compte tenu de l'évolution de l'épreuve d'Élimination au niveau international (notamment aux Championnats du monde) à titre individuel, et de la particularité technique de cette épreuve, la commission propose de mettre cette épreuve au programme des Championnats de France Piste pour les catégories Élite Hommes et Femmes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VIII. CONGRES FEDERAL

Yannick POUHEY rappelle que le Congrès fédéral aura lieu du 28 février au 1^{er} mars 2020 à Roanne. Jusqu'à présent, la coordination entre les différents acteurs se déroule de manière très satisfaisante. Une prochaine réunion en visioconférence est prévue le 18 décembre 2019.

Ce Congrès fédéral s'appuiera sur un site Internet dédié. L'architecture de la plateforme a été arrêtée et le nom de domaine devra ensuite être enregistré. Une présentation de la première version du site pourra être effectuée au CNPR. Ce site comportera notamment les rubriques suivantes : « hébergement », « programme », « déplacements en navette », « visites dans le Roannais ».

En outre, le budget de cet événement a été arrêté. L'animation du dîner de gala sera à la charge et à l'inspiration du club organisateur. L'agglomération dispose de 25 places pour assister le 28 février 2020 au match de basket-ball opposant Roanne à Levallois. Un sondage sera réalisé auprès des membres du Bureau Exécutif, des membres du Conseil fédéral et des présidents de Comités régionaux non élus au CF, afin de voir si quelques places complémentaires devront être acquises par la FFC.

Enfin, la Fédération devrait prochainement recevoir une demande de labellisation de la part du territoire Roannais. Le Président pourrait remettre officiellement ce label à l'occasion du dîner de gala.

Éric JACOTE suggère également de prévoir un moment d'hommage aux acteurs du cyclisme décédés au cours de l'année écoulée.

Yannick POUHEY prend note de cette remarque.

IX. REVUE DE PROJETS

1) CNPR

Yannick POUHEY rappelle qu'il conviendra de porter à l'ordre du jour du CNPR les thèmes suivants :

- Trophée de France des Jeunes Cyclistes ;
- Point sur la digitalisation et la RGPD ;
- Analyse de la baisse du nombre de licences et présentation des résultats du sondage ;
- Dossier de la réforme des licences ;
- Point DTN sur les classements de la France discipline par discipline ;
- Enjeux liés à l'ANS ;
- Point sur la structuration financière ;
- Mécénat ASO/conventions territoriales ;
- Point sur la formation ;
- Point sur la CN Route ;
- Point sur la CN Piste ;
- Information sur les élections 2020 ;
- Informations sur le Congrès fédéral.

Éric JACOTE ajoute qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour du CNPR deux questions diverses, qu'il transmettra à Yannick POUHEY à l'issue de la présente réunion.

2) Newsletter à destination des Comités régionaux

Ludovic SYLVESTRE présente aux membres du Bureau Exécutif le projet de newsletter. L'objectif est que les différents services de la Fédération envoient aux Comités régionaux leurs propres informations. Le fait de regrouper ces éléments au sein d'une lettre d'information permet de mieux communiquer entre le siège fédéral et les Comités régionaux, tant sur le fond que sur la forme.

Yannick POUHEY suggère de ne plus diffuser à l'externe les PV des Commissions nationales, puisque leur lecture génère parfois la confusion. En revanche, dès que le Bureau Exécutif vote des mesures, il conviendrait de profiter de cette newsletter pour en faire part.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE présente la liste des épreuves à attribuer :

➤ 2020

ROUTE

Championnats de France de l'Avenir — 29 juillet au 2 août 2020

Gray — Bourgogne Franche-Comté

Sous réserve de réception du cahier des charges signé

BMX
Indoor — 29 février et 1er mars 2020
Caen — Normandie

BMX
Challenge France Nord-Ouest — 11 et 12 avril 2020
Caen — Normandie

BMX
Indoor — 5 et 6 décembre 2020
Saint-Étienne — Auvergne-Rhône-Alpes

VTT
Enduro World Series – 17 au 19 juillet 2020
Valberg — Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

VTT
Coupe de France VTT SKF — 27 au 29 mars 2020
Marseille Luminy — Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

VTT
**Championnats de France XCO/XCE/XCR/DHI/TRIAL/VTTAE/MASTERS
XCO et DHI — 9 au 12 juillet 2020**
Les Ménuires — Auvergne-Rhône-Alpes

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE propose que les Championnats de France de l'Avenir passent d'une durée de 4 jours à 5 jours. En effet, deux nouvelles épreuves ont été créées en 2019 et une durée de 4 jours s'avère insuffisante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE tient à remercier vivement Gilles DA COSTA pour son intervention sur ce dossier.

- **2021**
CYCLISME POUR TOUS
Championnats d'Europe Granfondo « La Périgourdine »
Nouvelle Aquitaine

Yannick POUHEY aborde la question de l'attribution d'un label international à l'une des épreuves FFC. L'acte de candidature doit passer par un accord du siège fédéral. Il serait pertinent, à l'avenir, d'adopter une telle démarche pour toutes les disciplines.

Le Président partage cette analyse, rappelant que la FFC doit conserver la maîtrise de toutes les candidatures internationales. La Fédération devra entrer rapidement en

relation avec l'organisateur du Championnat d'Europe de Granfondo « La Périgourdine ». En effet, la FFC ne devra pas rester passive dans ce dossier.

Anne LE PAGE ajoute qu'un cahier des charges sera demandé à l'UEC. Il conviendra ensuite de travailler à une proposition de contrat à soumettre à l'organisateur. À partir de là, libre à ce dernier de maintenir sa candidature ou non.

Le Président propose donc de valider l'attribution de cette épreuve, sous réserve des précautions indiquées ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **2022**

CYCLO-CROSS

Championnats de France Liévin/Hauts de France

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY soumet à l'approbation du Bureau Exécutif les dossiers d'homologation de record suivants :

Poursuite individuelle Juniors Femmes

Homologation du record de Marie LE NET réalisé le 18 août 2018 sur le vélodrome d'Aigle (Suisse) dans la catégorie Poursuite individuelle U23 Femmes lors des Championnats du monde Juniors 2018.

L'ancien record était de 2'25"156, réussi par Marion BORRAS le 14 juillet 2015 sur le vélodrome d'Athènes (Grèce). La performance réalisée par Marie LE NET est de 2'22 346.

Le rapport du CADF ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Poursuite individuelle Juniors Hommes

Homologation du record de Florian PARDON réalisé le 17 août 2018 sur le vélodrome d'Aigle (Suisse) dans la catégorie Poursuite individuelle U23 Hommes lors des Championnats du monde Juniors 2018.

L'ancien record était de 3'20"273, réussi par Corentin ERMENAULT le 23 juillet 2014 sur le vélodrome d'Anadia (Portugal). La performance réalisée par Florian PARDON est de 3'15"882. Le rapport du CADF ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Poursuite par Équipe Juniors Hommes

Homologation du record de Florian PARDON, Antonin CORVAISIER, Clément PETIT et Kevin VAUQUELIN réalisé le 15 août 2019 sur le vélodrome de Francfort (Allemagne) dans la catégorie Poursuite par Équipes Juniors Hommes lors des Championnats du monde Juniors 2019.

L'ancien record était de 4'03"309, réussi par Valentin TABELLION, Florentin LECAMUS LAMBERT, Lucas MEUNIER et Rémi HUENS le 3 septembre 2008 sur le vélodrome de Montichiari (Italie). La performance réalisée par Florian PARDON, Antonin CORVAISIER, Clément PETIT et Kevin VAUQUELIN est de 3'59" 543.

Le rapport du CADF ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Ces records sont homologués à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE insiste sur l'importance de mettre à jour ces records sur le site de la FFC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 40.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 11 décembre 2019 à 8 h 30 au siège fédéral.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

ANNEXES

Plan des Annexes

Annexe 1 : *CN Piste — Propositions de modification des règlements FFC (pages à 24 à 43)*

Annexe 2 : *Rapprochement budgétaire au 30 septembre 2019 (pages 34 à 50)]*

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Disciplines	Dates du BE	Propositions des commissions
PISTE	07/11/19	<p>Modifications et ajouts au règlement fédéral :</p> <p>Suite à la modification du règlement UCI avec effet au 01/10/2019, la Commission Nationale Piste propose la mise en conformité des règlements FFC soit la modification des articles suivants :</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.17 bis Cloche : Sauf dispositions spécifiques contraires, le(s) tour (s) de sprint (s), y compris le dernier tour de course, doit être indiqué par un son de cloche.</p> <p>Nouveau texte : Compte-tour et cloche 3.2.017 bis Sans préjudice aux formats de course spécifiques, le(s) tour(s) de sprint(s), y compris le dernier tour de course, doit être indiqué par un son de cloche. La cloche ne doit être sonnée qu'une fois, lorsque la tête de la course franchit la ligne d'arrivée. Les points seront attribués, ou la course sera terminée, lors du prochain passage de la tête de la course sur la ligne d'arrivée. La décision finale quant à l'identité de la tête de la course sera prise par le président du collège des arbitres. Soit le président, soit un arbitre désigné par le président, indiquera la tête de la course lors des courses en peloton.</p> <p>3.2.017 ter Une fois la course commencée, la distance restante à parcourir sera indiquée par le compte-tour, même si la distance totale parcourue n'est pas la même que celle indiquée dans le règlement de la course</p> <p>Tours gagnés 3.2.017 quater Un coureur ou une équipe est considéré comme ayant gagné un tour s'il ou elle a rattrapé l'arrière du plus grand peloton de coureurs en piste. Dans tous les cas, la décision finale concernant le peloton le plus important sur la piste sera prise par le président du collège des arbitres.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.08 Les coureurs ne peuvent emprunter la côte d'azur excepté si cela est fait involontairement. Si, ce faisant, il est considéré que le coureur a obtenu un avantage, ce dernier sera relégué ou disqualifié au regard de la gravité de la faute</p>

	<p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.08 Les coureurs ne peuvent emprunter la côte d'azur excepté si cela est fait involontairement. La côte d'azur ne fait pas partie de la surface de course de la piste. Si un coureur emprunte involontairement la côte d'azur et, si, ce faisant, il est considéré que le coureur a obtenu un avantage, ce dernier sera relégué ou disqualifié au regard de la gravité de la faute.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>Neutralisation</p> <p>3.2.20 Sauf dispositions spécifiques contraires, en cas d'accident reconnu d'un coureur ou d'une équipe dans une épreuve en peloton, y compris la Madison, le coureur ou l'équipe a le droit à une neutralisation pendant le nombre de tours le plus proche de 1250 mètres (5 tours sur une piste de 250 m) comptés à partir du moment de l'accident jusqu'à ce qu'il /elle ait repris la position qu'il /elle occupait avant l'accident. Au-delà de la distance de 1250 mètres, les coureurs ou les équipes neutralisé(e)s commencent à perdre des tours jusqu'à ce qu'il(s) / elle(s) aient repris la position qu'il(s) / elle(s) occupaient avant l'accident.</p> <p>Les coureurs ou les équipes neutralisés ne peuvent pas rejoindre la piste dans le dernier kilomètre. Dans le cas où, ce dernier kilomètre commence pendant la période de neutralisation autorisée à la suite d'un accident reconnu et que les coureurs ne peuvent pas remonter en piste avant le début du dernier kilomètre, ces coureurs ou équipe neutralisés doivent figurer dans les classements finaux en fonction des points accumulés avant l'accident.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>Neutralisation</p> <p>3.2.20 Sauf dispositions spécifiques contraires, en cas d'accident reconnu d'un coureur ou d'une équipe dans une épreuve en peloton, y compris la dans une épreuve en peloton, en cas d'accident reconnu d'un coureur ou d'une équipe d'Américaine, le coureur ou l'équipe a le droit à une neutralisation pendant pour le nombre de tours le plus proche de 1250 mètres (5 tours sur une piste de 250 m) comptés à partir du moment de l'accident jusqu'à ce qu'ils /elles aient repris la position qu'ils /elles occupaient avant l'accident. Au-delà de la distance de 1250 mètres de cette distance, les coureurs ou les équipes neutralisé(e)s commenceront à perdre des tours jusqu'à ce qu'il(s) / elle(s) aient repris la position qu'il(s) / elle(s) occupaient avant l'accident.</p> <p>Les coureurs ou les équipes neutralisés ne peuvent pas rejoindre la piste dans le dernier kilomètre. Dans le cas où, ce dernier kilomètre commence pendant la période de neutralisation autorisée à la suite d'un accident reconnu et que les coureurs ne peuvent pas remonter en piste avant le début du dernier kilomètre, ces coureurs ou équipes neutralisés doivent figurer dans les classements finaux en fonction des points accumulés avant l'accident.</p>
--	---

	<p><u>POURSUITE INDIVIDUELLE</u></p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.56 Lors des séries qualificatives, il est tenu compte uniquement du temps.</p> <p>Si un coureur est rejoint, il doit terminer la distance pour l'enregistrement de son temps. Un coureur rejoint ne peut prendre le sillage de son adversaire, ni le passer, sous peine de disqualification.</p> <p>Nouveau texte : 3.2.56 Lors des séries qualificatives, il est tenu compte uniquement du temps.</p> <p>Si un coureur est rejoint, il doit terminer la distance pour l'enregistrement de son temps. Un coureur rejoint ne peut pas rouler dans prendre le sillage de son adversaire, ni le passer, sous peine de disqualification. De même, le coureur qui rejoint l'autre ne peut pas rouler dans le sillage de son adversaire, sous peine de disqualification.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.59 En cas de forfait d'un participant lors des qualifications, le coureur présent au départ devra courir seul, pour établir un temps permettant la composition des finales.</p> <p>Nouveau texte : 3.2.59 En cas de forfait d'un participant lors des qualifications, le coureur présent au départ devra courir seul, pour établir un temps permettant la composition des finales. Abrogé</p> <p><u>KILOMETRE ET 500 METRES</u></p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : Accidents</p> <p>3.2.112 Le Stater arrêtera la course pour faux départ ou accident au moyen d'un double coup de révolver</p> <p>En cas de faux départ le coureur prendra un nouveau départ immédiatement.</p> <p>En cas d'accident, le coureur prendra un nouveau départ après un repos d'environ 15 minutes.</p> <p>Nouveau texte : 3.2.112 Séries qualificatives : Le Stater arrêtera la course pour faux départ ou accident au moyen d'un double coup de révolver En cas de faux départ le coureur prendra un nouveau départ immédiatement. En cas d'accident, si possible, l'autre coureur doit continuer. Le starter ne doit pas arrêter la course à moins que la piste ne soit obstruée.</p>
--	--

	<p>Le ou les coureurs concernés prendront un nouveau départ après un repos d'environ 15 minutes à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié par décision du collège des arbitres.</p> <p>Un coureur qui subit un deuxième incident lors d'une course subséquente sera disqualifié.</p> <p>Texte ajouté 3.2.112 bis Finales En cas d'accident, la course est arrêtée et redémarrée immédiatement.</p> <p>POURSUITE PAR EQUIPES Ancien texte du règlement fédéral : Accidents 3.2.98 <u>Séries qualificatives</u> : (section sous réserve de l'article 3.2.21 ter) Durant le premier demi-tour, si une équipe est victime d'un accident, la course est recommencée immédiatement.</p> <p>Si un accident se produit après le premier demi-tour et qu'un seul coureur est accidenté, l'équipe peut soit continuer avec les 3 coureurs, soit s'arrêter. Si l'équipe choisit de s'arrêter, cela doit être fait dans le tour où l'accident a eu lieu sous peine de disqualification. Si cela est possible l'autre équipe doit continuer la course.</p> <p>L'équipe qui s'est arrêtée après un accident prendra un nouveau départ à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié déterminé par le Collège des Arbitres pour ne pas perturber la préparation des autres équipes, le cas échéant avec une autre équipe se trouvant dans le même cas.</p> <p>Si une équipe est victime d'un accident lors de sa nouvelle tentative, elle doit continuer avec 3 coureurs sous peine de disqualification.</p> <p>Nouveau texte : Accidents 3.2.98 <u>Séries qualificatives</u> : (section sous réserve de l'article 3.2.21 ter) Durant le premier demi-tour, si une équipe est victime d'un accident, la course est arrêtée et recommencée immédiatement.</p> <p>Si un accident se produit après le premier demi-tour et qu'un seul coureur est accidenté, l'équipe peut soit continuer avec les 3 coureurs, soit s'arrêter. Si l'équipe choisit de s'arrêter, cela doit être fait dans le tour où l'accident a eu lieu sous peine de disqualification. Si cela est possible l'autre équipe doit continuer la course.</p>
--	---

	<p>L'équipe qui s'est arrêtée après un accident prendra un nouveau départ à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié déterminé par le Collège des Arbitres pour ne pas perturber la préparation des autres équipes, le cas échéant avec une autre équipe se trouvant dans le même cas.</p> <p>Si une équipe est victime d'un accident lors de sa nouvelle tentative, elle doit continuer avec 3 coureurs sous peine de disqualification.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.100 Lors du premier tour de compétition et des finales : En cas d'accident se produisant dans le premier demi-tour, la course est arrêtée et recommencée.</p> <p>Après le premier demi-tour aucun accident ne sera pris en considération. La course continue si l'équipe accidentée garde trois coureurs en course.</p> <p>Le cas échéant l'équipe doit s'arrêter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ dans le premier tour de compétition l'équipe sera classée dernière; ➤ dans les finales elle sera considérée battue. <p>Nouveau texte : 3.2.100 Lors du Premier tour de compétition et des finales : En cas d'accident se produisant dans le premier demi-tour, la course est arrêtée et recommencée immédiatement.</p> <p>Après le premier demi-tour aucun accident ne sera pris en considération. La course continue si l'équipe accidentée garde trois coureurs en course.</p> <p>Le cas échéant l'équipe doit s'arrêter. De plus, elle sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ classée dernière dans le premier tour de compétition l'équipe sera classée dernière; ➤ considérée battue dans les finales elle sera considérée battue. <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.86 Lors des deux dernières manches du premier tour de compétition, si une équipe rejoint l'autre, l'équipe qui rejoint l'autre équipe est déclarée vainqueur et s'arrête dès que possible afin de permettre à l'autre équipe de terminer la distance et ainsi d'enregistrer un temps.</p> <p>Lors des finales, si une équipe est rejointe par l'autre, la course est terminée et cette autre équipe est déclarée vainqueur.</p>
--	---

Dans les deux situations ci-dessus, un coup de revolver indique la fin de la course au moment où chaque équipe passe sa ligne d'arrivée, la distance terminée ou au moment où une équipe rejoint l'autre.

Nouveau texte :

3.2.86 Lors des deux dernières manches du premier tour de compétition, si une équipe rejoint l'autre, l'équipe qui rejoint l'autre équipe est déclarée vainqueur et s'arrête dès que possible afin de permettre à l'autre équipe de terminer la distance et ainsi d'enregistrer un temps. **Dans ce cas, si une équipe ou les deux rattrapent leurs adversaires, les temps du tour de qualification serviront à déterminer laquelle des deux équipes terminera du côté de la ligne d'arrivée.**

Lors des finales, si une équipe est rejointe par l'autre, la course est terminée et cette autre équipe est déclarée vainqueur.

Dans les deux situations ci-dessus, un coup de revolver indique la fin de la course au moment où chaque équipe passe sa ligne d'arrivée, la distance terminée ou au moment où une équipe rejoint l'autre.

COURSE AUX POINTS

Ancien texte du règlement fédéral :

3.2.117 Lors des championnats de France, les distances sont les suivantes :

Pour les Championnats Régionaux ou autres épreuves les distances sont fixées par le règlement particulier.

Nouveau texte:

3.2.117 Lors des championnats de France, les distances sont les suivantes **sur une piste de 250m** :

Participants	Qualifications	Finale
Hommes Elites	15 km	30 km
Hommes Juniors	10 km	20 km
Hommes Cadets	7,5 km	15 km
Femmes Elite	10 km	20 km
Femmes Juniors	7,5 km	15 km
Femmes Minimales Cadettes	5 km	10 km

Pour les Championnats Régionaux ou autres épreuves les distances sont fixées par le règlement particulier.

Participants	Qualifications	Finale
Hommes Elites	15 km	30 km
Hommes Juniors	10 km	20 km
Hommes Cadets	7,5 km	15 km
Femmes Elite	10 km	20 km
Femmes Juniors	7,5 km	15 km
Femmes Minimales Cadettes	5 km	10 km

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite Hommes Juniors			Femmes Juniors Hommes Cadets			Cadettes*		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	14	70	7	10	50	5	8	40	4	5	25	2
	Finale	30	150	15	20	100	10	16	80	8	10	50	5
250	Qualifications	15	60	6	10	40	4	10	40	4	5	20	2
	Finale	30	120	12	20	80	8	15	60	6	10	40	4
285,7 14	Qualifications	16	56	5	12	42	4	10	35	3	5,7	20	2
	Finale	30	105	10	20	70	7	16	56	5	10	35	3
333,3 3	Qualifications	14	42	7	10	30	5	10	30	5	4	12	2
	Finale	30	90	15	20	60	10	16	48	8	10	30	5
400	Qualifications	14	35	7	10	25	5	8	20	4	4	10	2
	Finale	30	75	15	20	50	10	16	40	8	8	20	4

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins de 200m – 15 tours

Pistes de 200m à moins de 333.3m – 10 tours

Pistes de 333.3m – 6 tours

Pistes de 400m et plus – 5 tours

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

	<p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.123 Un coureur est considéré avoir gagné un tour et obtient 20 points, quand il a rejoint le dernier coureur du peloton principal.</p> <p>L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du Collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course.</p> <p>Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal.</p> <p>Nouveau texte: 3.2.123 Un coureur est considéré avoir gagné qui gagne un tour et obtient 20 points, quand il a rejoint le dernier coureur du peloton principal.</p> <p>L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du Collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course.</p> <p>Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.124 Un coureur lâché du peloton et doublé n'a pas le droit de mener, sous peine de mise hors course.</p> <p>Nouveau texte: 3.2.124 Un coureur lâché du peloton et doublé n'a pas le droit de mener, sous peine de mise hors course. Abrogé</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.125 Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs rejoignent le peloton principal, ce(ces) coureurs(s) bénéficieront du gain d'un tour, soit 20 points. Les points du sprint seront attribués aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.</p> <p>La cloche doit être sonnée seulement sur les coureurs en situation de marquer des points -et pas au-delà et lorsque ces coureurs entrent dans la ligne droite de l'arrivée.</p>
--	--

	<p>Nouveau texte:</p> <p>3.2.125 Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs rejoignent le peloton principal, ce(ces) coureurs(s) bénéficiera(ont) du gain d'un tour, il(s) obtiendra(ont) soit 20 points. Les points du sprint seront attribués aux coureurs échappés suivants, ou à ceux de la tête du peloton.</p> <p>La cloche doit être sonnée seulement sur les coureurs en situation de marquer des points -et pas au-delà et lorsque ces coureurs entrent dans la ligne droite de l'arrivée.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.126 Les coureurs lâchés du peloton et rejoints par un ou des coureurs en train de prendre un tour n'ont pas le droit de mener ces derniers, sous peine de mise hors course.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.126 Les Un ou plusieurs coureurs lâchés du peloton et rejoints par un ou des coureurs en avance sur le peloton en train de prendre un tour n'ont pas le droit de mener ces derniers, sous peine de mise hors course.</p> <p>AMERICAINE</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>Définition</p> <p>3.2.156 La course à l'américaine est une épreuve par équipe de 2 coureurs, se disputant avec des sprints intermédiaires tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333,33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.</p> <p>Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs.</p> <p>Nouveau texte:</p> <p>Définition</p> <p>3.2.156 La course à l'américaine est une épreuve spécialité par équipes de 2 coureurs, se disputant avec des sprints intermédiaires tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333,33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes, dans laquelle le classement final est déterminé en fonction des points cumulés par les équipes lors des sprints et par tours gagnés.</p> <p>Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.160 Les sprints intermédiaires, se disputent tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333,33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes. La compétition doit au moins se dérouler sur les distances et nombre de tours comme décrit dans le tableau ci-dessous</p> <p>:</p>
--	--

Pour les championnats Régionaux ou autres épreuves les distances et nombre de tours sont fixés par le règlement particulier

Tableau UCI :

longueur piste en m	Nombre de tours				Nombre de sprints				Distance totale en km			
	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes Juniors	Femmes Juniors Hommes Cadets	Cadettes*	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes cadets	Cadettes	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes Cadets	Cadettes*
200	120	100	75	50	12	10	8	5	24	20	15	10
250	100	80	60	40	10	8	6	4	25	20	15	10
285,714	90	70	60	40	9	7	6	4	26	20	15	11
333,33	70	60	50	30	14	12	10	6	24	20	15	10
400	60	50	40	25	12	10	8	5	24	20	15	10

* Les minimes Femmes pourront participer à ces épreuves uniquement dans le cadre d'un tournoi ouvert aux Minimes-Cadettes

Nouveau texte :

3.2.160 ~~Les sprints intermédiaires, se disputent tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333,33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.~~ La compétition doit **au moins** se dérouler **au moins** sur les distances **et** (nombre de tours), **et** nombre de sprints comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Pour les championnats Régionaux ou autres épreuves les distances et nombre de tours sont fixés par le règlement particulier

Tableau UCI :

longueur piste en m	Nombre de tours				Nombre de sprints				Distance totale en km			
	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes Juniors	Femmes Juniors Hommes Cadets	Cadettes *	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes cadets	Cadettes	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes Cadets	Cadettes *
200	120	100	75	50	12	10	8	5	24	20	15	10
250	100	80	60	40	10	8	6	4	25	20	15	10
285,714	90	70	60	40	9	7	6	4	26	20	15	11
333,33	70	60	50	30	14	12	10	6	24	20	15	10
400	60	50	40	25	12	10	8	5	24	20	15	10

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite Hommes Juniors			Femmes Juniors Hommes Cadets			Cadettes*		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	14	70	7	10	50	5	8	40	4	5	25	2
	Finale	30	150	15	20	100	10	16	80	8	10	50	5
250	Qualifications	15	60	6	10	40	4	10	40	4	5	20	2
	Finale	30	120	12	20	80	8	15	60	6	10	40	4
285,714	Qualifications	16	56	5	12	42	4	10	35	3	5,7	20	2
	Finale	30	105	10	20	70	7	16	56	5	10	35	3
333,33	Qualifications	14	42	7	10	30	5	10	30	5	4	12	2
	Qualifications	30	90	15	20	60	10	16	48	8	10	30	5
400	Qualifications	14	35	7	10	25	5	8	20	4	4	10	2
	Qualifications	30	75	15	20	50	10	16	40	8	8	20	4

* Les minimales Femmes pourront participer à ces épreuves uniquement dans le cadre d'un tournoi ouvert aux Minimales-Cadettes

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins de 200m – 15 tours
Pistes de 200m à moins de 333.3m – 10 tours
Pistes de 333.3m – 6 tours
Pistes de 400m et plus – 5 tours

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

Ancien texte du règlement fédéral :

3.2.160 bis

Lors des Coupes du Monde, des Championnats du Monde, et des Jeux Olympiques, les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours pour une distance totale égale ou approchant 50 km pour les Hommes Elite, 30 km pour les Femmes Elite 30 km pour les Hommes Juniors, et 20 km pour les Femmes Juniors selon le tableau suivant :

Longueur de la Piste (en m)	HOMMES		FEMMES		HOMMES JUNIORS				FEMMES JUNIORS			
	Finale		Finale		Qualifications		Finale		Qualifications		Finale	
	50 km		30 km		15 km		30 km		10 km		20 km	
	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints
250	200	20	120	12	60	6	120	12	40	4	80	8
	HOMMES		FEMMES		HOMMES JUNIORS				FEMMES JUNIORS			
	Finale		Finale		Qualifications		Finale		Qualifications		Finale	
	40 km		24 km		16 km		24 km		10 km		20 km	
	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints
285,714	140	20	84	12	56	8	84	12	35	5	70	10
333,33	120	20	72	12	48	8	72	12	30	5	60	10
400	100	20	60	12	40	8	60	12	25	5	50	10

Nouveau texte :

3.2.160 bis

Lors des Coupes du Monde, des Championnats du Monde, et des Jeux Olympiques, ~~les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours pour une distance totale égale ou approchant 50 km pour les Hommes Elite, 30 km pour les Femmes Elite 30 km pour les Hommes Juniors, et 20 km pour les Femmes Juniors selon le tableau suivant:~~ les distances, le nombre de tours et le nombre de sprints devront être comme indiqués dans le tableau suivant :

Longueur de la Piste (en m)	HOMMES		FEMMES		HOMMES JUNIORS				FEMMES JUNIORS			
	Finale		Finale		Qualifications		Finale		Qualifications		Finale	
	50 km		30 km		15 km		30 km		10 km		20 km	
	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints
250	200	20	120	12	60	6	120	12	40	4	80	8
-	HOMMES		FEMMES		HOMMES JUNIORS				FEMMES JUNIORS			
	Finale		Finale		Qualifications		Finale		Qualifications		Finale	
	40 km		24 km		16 km		24 km		10 km		20 km	
	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints	Tours	Sprints
285,714	140	20	84	12	56	8	84	12	35	5	70	10
333,33	120	20	72	12	48	8	72	12	30	5	60	10
400	100	20	60	12	40	8	60	12	25	5	50	10

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite			Hommes Juniors			Femmes Juniors		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	25	125	12	15	75	7	15	75	7	10	50	5
	Finale	50	250	25	30	150	15	30	150	15	20	100	10
250	Qualifications	25	100	10	15	60	6	15	60	6	10	40	4
	Finale	50	200	20	30	120	12	30	120	12	20	80	8
285,714	Qualifications	25.1	88	8	15.5	53	5	15.1	53	5	10	35	3
	Finale	50	175	17	30	105	10	30	105	10	20	70	7
333,33	Qualifications	25	75	12	14	42	7	14	42	7	10	30	5
	Finale	50	150	25	30	90	15	30	90	15	20	60	10
400	Qualifications	26	65	12	14	35	7	14	35	7	10	25	5
	Finale	50	125	25	30	75	15	30	75	15	20	50	10

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins de 200m – 15 tours
Pistes de 200m à moins de 333.3m – 10 tours
Pistes de 333.3m – 6 tours
Pistes de 400m et plus – 5 tours

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

Ancien texte du règlement fédéral :
Déroulement de l'épreuve
3.2.163 Un premier groupe de coureurs, constitué d'un coureur de chaque équipe, se place au départ. La moitié de ce groupe est rangée le long de la balustrade extérieure et l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters.

	<p>Un deuxième groupe de coureurs, constitué de l'autre coureur de chaque équipe, se range en file indienne le long de la balustrade extérieure opposée.</p> <p>Le premier groupe de coureurs prend le départ lancé après un tour neutralisé. Pendant le tour neutralisé, le deuxième groupe de coureurs doit rester immobile.</p> <p>Nouveau texte : <u>Déroulement de l'épreuve</u> 3.2.163 Un premier groupe de coureurs, constitué d'un coureur de chaque équipe, se place au départ dans l'ordre défini par la liste de départ. La moitié de ce groupe est rangée le long de la balustrade extérieure et l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters.</p> <p>Un deuxième groupe de coureurs, constitué de l'autre coureur de chaque équipe, se range en file indienne le long de la balustrade extérieure opposée.</p> <p>Le premier groupe de coureurs prend le départ lancé après un tour neutralisé. Pendant le tour neutralisé, le deuxième groupe de coureurs doit rester immobile.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.166 Une équipe est considérée avoir pris un tour, quand elle a rejoint le dernier coureur du peloton le plus nombreux.</p> <p>L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du Collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course.</p> <p>Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal</p> <p>Un coureur lâché du peloton ne peut aider un (des) coureur(s) qui tentent de prendre un tour au peloton, sous peine de mise hors course de l'équipe.</p> <p>Nouveau texte : 3.2.166 Une équipe est considérée avoir pris un tour, quand elle a rejoint le dernier coureur du peloton le plus nombreux.</p> <p>L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du Collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course.</p> <p>Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal</p>
--	---

	<p>Un coureur lâché du peloton ne peut aider un (des) coureur(s) qui tentent de prendre un tour au peloton, sous peine de mise hors course de l'équipe.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.167 Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs rejoignent la queue du groupe le plus important, ce(ces) coureur(s) bénéficieront du gain de 20 points. Les points du sprint seront attribués immédiatement aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.167 Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs rejoignent la queue du groupe le plus important, ce(ces) coureur(s) bénéficiera(ont) du gain d'un tour, ils obtiendront de 20 points. Les points attribués pour le du sprint seront attribués donnés immédiatement aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.168 Les équipes doublées 3 fois par le peloton principal peuvent être éliminées par les arbitres.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.168 Les équipes doublées 3 une ou plusieurs fois par le peloton principal peuvent être éliminées par les arbitres.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.169 En cas de chute ou d'incident mécanique de l'un des coureurs, son équipier doit immédiatement reprendre la position de l'équipe dans la course. Il n'y aura pas de neutralisation.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.169 En cas de chute ou d'incident mécanique d'accident reconnu de l'un des coureurs, son équipier doit immédiatement reprendre la position de l'équipe dans la course. Il n'y aura pas de neutralisation.</p>
--	--

	<p><u>COURSE A L'ELIMINATION</u></p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.222 Il est disputé un sprint chaque deuxième tour sur les pistes de moins de 333,33 mètres et chaque tour sur les pistes de 333,33 mètres ou plus.</p> <p>Sur les pistes de moins de 333,33 mètres, chaque tour qui précède le sprint sera indiqué par un son de cloche.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.222 Il est disputé un sprint chaque troisième tour sur les pistes de moins de 200m, chaque deuxième tour sur les pistes de 200m à moins de 333,33 mètres et chaque tour sur les pistes de 333,33 mètres ou plus.</p> <p>Sur les pistes de moins de 333,33 mètres, chaque tour qui précède le sprint sera indiqué par un son de cloche.</p> <p><u>OMNIUM</u></p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.251 bis Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention «DNF » (n'a pas terminé).</p> <p>Sauf pour l'élimination, tout coureur étant retiré de toute autre épreuve sera pénalisé par une déduction de 40 points.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.251 bis Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention «DNF » (n'a pas terminé) et pas de rang.</p> <p>Sauf pour l'élimination, tout coureur étant retiré de toute autre épreuve sera pénalisé par une déduction de 40 points et le prochain rang disponible sera attribué.</p> <p><u>COURSE TEMPO</u></p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.2.262 Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points (modification réglementaire du 28/01/2017).</p> <p>Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.</p>
--	---

	<p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.262 Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points (modification réglementaire du 28/01/2017).</p> <p>Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.</p> <p><u>RECORDS DU MONDE</u></p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p>3.3.05 Les records peuvent être réalisés lors d'une compétition ou lors d'une tentative spéciale, qui sera également courue suivant les règlements spécifiques de l'UCI ou de la FFC.</p> <p>Aucune tentative de record du Monde ne sera admise lors des championnats du Monde excepté pour le record de l'heure.</p> <p>Toute tentative spéciale requiert au préalable l'accord écrit de l'UCI ou de la FFC. De plus, une tentative spéciale de record du monde/meilleure tentative mondiale ou de France est soumise à l'autorisation écrite préalable de la FFC du ou des coureur(s). Dans le cas de record du monde la FFC transmettra l'autorisation écrite au siège de l'UCI au plus tard un mois avant la date de la tentative.</p> <p>Nouveau texte:</p> <p>3.3.05 Les records peuvent être réalisés lors d'une compétition ou lors d'une tentative spéciale, qui sera également courue suivant les règlements spécifiques de l'UCI ou de la FFC.</p> <p>Aucune tentative de record du Monde ne sera admise lors des championnats du Monde excepté pour le record de l'heure.</p> <p>Toute tentative spéciale requiert au préalable l'accord écrit de l'UCI ou de la FFC. De plus, une tentative spéciale de record du monde/meilleure tentative mondiale ou de France est soumise à l'autorisation écrite préalable de la FFC du ou des coureur(s). Dans le cas de record du monde la FFC transmettra l'autorisation écrite au siège de l'UCI au plus tard un mois quatre mois avant la date de la tentative.</p> <p>Chaque demande de tentative de record du monde doit indiquer une heure spécifique et une date unique pour cette tentative. En cas d'accident, la tentative peut être reportée au lendemain de la date fixée.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral :</p> <p><u>Demande de tentative de record du monde ou meilleure performance mondiale</u></p> <p>3.3.09 Si la tentative de record/meilleure performance a lieu dans un autre pays que la France, le coureur licencié FFC, après sa demande préalable par écrit à la FFC, pourra</p>
--	--

	<p>bénéficier de sa collaboration avec la Fédération Nationale, afin d'assurer que la tentative puisse se dérouler dans les meilleures conditions, notamment en ce qui concerne le service d'ordre, le chronométrage, les arbitres, et le contrôle antidopage.</p> <p>Nouveau texte : <u>Demande de tentative de record du monde ou meilleure performance mondiale</u> 3.3.09 Si la tentative de record/meilleure performance a lieu dans un autre pays que la France, le coureur licencié FFC, après sa demande préalable par écrit à la FFC, pourra bénéficier de sa collaboration avec la Fédération Nationale, afin d'assurer que la tentative puisse se dérouler dans les meilleures conditions, notamment en ce qui concerne le service d'ordre, le chronométrage, les arbitres, et le contrôle antidopage.</p> <p>En cas de record mondial, les deux fédérations doivent établir un accord écrit sur leur collaboration. Une copie de cet accord doit être fournie à l'UCI au plus tard quatre mois avant la tentative.</p> <p>Ancien texte du règlement fédéral : <u>Loge pour le juge-arbitre</u> 3.4.93 A l'extérieur de la piste doit être installée une petite loge pour le juge-arbitre. Elle devra être située dans un endroit calme et isolé permettant d'avoir une vue générale dominante et complète de la piste, par exemple dans le haut de la tribune vis-à-vis de la ligne d'arrivée. Durant les compétitions, un système de liaison radio pourra, en fonction de l'épreuve, être installé entre le juge arbitre et les autres arbitres, notamment le starter et le président du collège.</p> <p>Les vélodromes de 1re et 2e catégorie devront en outre mettre à disposition du juge-arbitre un système de prises de vues et vidéo avec ralenti permettant de visionner toutes les séquences de course.</p> <p>Nouveau texte : <u>Loge pour le juge-arbitre</u> 3.4.93 A l'extérieur de la piste doit être installée une petite loge pour le juge-arbitre. Elle devra être située dans un endroit calme et isolé permettant d'avoir une vue générale dominante et complète de la piste, par exemple dans le haut de la tribune vis-à-vis de la ligne d'arrivée. Les conduits de câbles doivent être fournis depuis cet endroit jusqu'au centre piste. Durant les compétitions, un système de liaison radio pourra, en fonction de l'épreuve, devra être installé entre le juge arbitre et les autres arbitres, notamment le starter et le président du collège.</p> <p>Les vélodromes de 1re et 2e catégorie devront en outre mettre à disposition du juge-arbitre un système de prises de vues et vidéo avec ralenti permettant de visionner toutes les séquences de course.</p>
--	--

Ancien formulaire du règlement fédéral :

Annexe 1 :

UCI

DEMANDE POUR L'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE / MEILLEURE PERFORMANCE

Date de la performance:.....
 Date de l'envoi de la demande:.....
 (Cette demande DOIT ÊTRE PARVENUE à l'UCI dans un délai d'un mois maximum après la date de la performance – Informer l'UCI par email immédiatement)
 Le Secrétaire Général de la Fédération Nationale:.....

VELODROME

Nom du vélodrome (lieu et pays):.....
 Longueur de la piste:..... mètres
 Matériau.....(bois etc.)
 Couvert ou ouvert:.....
 Homologuée par l'UCI le:.....

INFORMATION REQUISE

Demande pour l'homologation du record du monde / de la meilleure performance de:.....
 (Homme – Dame – Junior Homme – Junior Dame – Master Homme – Master Femme)
 Distance:.....
 Départ (arrêté ou lancé):.....
 Date de la tentative ou événement:..... Résultat acquis:.....
 Nom complet du coureur:..... Nationalité:.....
 (Nom) (Prénom)
 ID UCI:.....N° de licence:.....
 Laboratoire chargé des analyses antidopage:.....
 Heure de la tentative ou événement:.....
 Lors d'un événement / Tentative spéciale:.....
 Remarques éventuelles:.....

Attestation de la performance par les officiels
 Nous soussignés, officiels, attestons que cette tentative a été faite conformément aux règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Fonction remplie	Nom	Prénom	Signature
Délégué Technique UCI			
Commissaires Internationaux UCI			
Chronométreurs officiels			
(manuel)			
(électronique)			
Agent de contrôle du dopage UCI			

Joindre au dossier - Bande d'enregistrement des temps du chronométrage électronique
 - Formulaire du contrôle antidopage

Lieu et date:.....
 Signature du Commissaire International UCI:.....
 NB Le présent procès-verbal est établi conformément aux règlements des records du monde / meilleures performances.

Nouveau formulaire :

Annexe 1

UCI DEMANDE POUR L'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE / MEILLEURE PERFORMANCE

Catégorie HOMME ELITE JUNIORS MASTERS
 FEMME ELITE JUNIORS MASTERS

Groupe d'âge _____
 Spécialisation/Distance _____
 Départ (arrêté ou lancé) _____

Performance _____
 Date de la tentative _____

NOM COMPLET DU COUREUR

Nationalité _____
 ID UCI _____
 Date de naissance _____

VELODROME

Nom du vélodrome _____
 (lieu et pays) _____
 Longueur de la piste (m) _____
 Matériau _____
 Couvert ou ouvert _____
 Homologuée par l'UCI le _____

LABORATOIRE CHARGE DES ANALYSES ANTIDOPAGES

Heure de la tentative _____
 Lors d'un événement/Tentative spéciale _____
 Résumé du record _____

Attestation de la performance par les officiels : Nous soussignés, officiels, attestons que cette tentative a été faite conformément aux règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Fonction remplie	Nom	Prénom	Signature
Commissaires Internationaux UCI			
Chronométreurs officiels			
(manuel)			
(électronique)			
Agent de contrôle du dopage UCI			

Joindre au dossier

- Bande d'enregistrement des temps du chronométrage électronique
- Formulaire du contrôle antidopage
- Approbation du matériel (e-mail envoyé du département matériel UCI au moins 15 jours avant)

Lieu et date : _____
 Signature du Commissaire International UCI : _____
~~Secrétaire général de la fédération nationale :~~ _____

Date de l'envoi de la demande à l'UCI : _____
 (Cette demande DOIT ÊTRE PARVENUE à l'UCI dans un délai d'un mois maximum après la date de la performance – Informer l'UCI par email immédiatement)

NB Le présent procès-verbal est établi conformément aux règlements des records du monde / meilleures performances.

Annexe 2 : Rapprochement budgétaire au 30 septembre 2019



RAPPROCHEMENT BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2019

COMPARE AU BUDGET MENSUEL DE L'EXERCICE 2019

VIE ASSOCIATIVE									
CHARGES	BUDGET	REALISE	%	PRODUITS	BUDGET	REALISE	%	RES.BUDGET	RES.REEL
SERV GENER. & ACT. FEDERALES	7 929 043	7 546 460	95	SERV GENER. & ACT. FEDERALES	11 158 135	10 471 421	94	3 229 091	2 924 960
Gestion courante	7 559 860	7 271 220	96	Gestion courante	10 647 607	9 948 383	93	3 087 747	2 677 164
Lutte antidopage	11 917	0	0	Lutte antidopage	0	0	0	-11 917	0
Communication	192 267	120 476	63	Communication	12 228	16 151	0	-180 039	-104 324
Commissions	130 167	113 295	87	Commissions	0	8 538	0	-130 167	-104 757
Gestion LNC	25 667	18 947	74	Gestion LNC	124 758	124 758	100	99 992	105 812
Activité cessions	9 167	22 523	246	Activité cessions	9 167	9 214	101	0	-13 309
				Subventions	0	0	0	0	0
				Mécénats	364 375	364 375	100	364 375	364 375
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	5 465 008	5 183 394	95	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 273 768	3 134 094	96	-2 191 240	-2 049 300
Charges de personnel	1 074 425	1 110 675	103	Subvention aide à l'emploi	16 500	20 417	124	-1 057 925	-1 090 258
Frais généraux	758 817	797 290	105					-758 817	-797 290
Action 1 : Développement territorial	268 750	119 058	44	Action 1 : Développement territorial	353 300	383 996	109	84 550	264 938
Action 2 : Activités sportives	2 713 173	2 700 541	100	Action 2 : Activités sportives	2 483 417	2 374 485	96	-229 756	-326 056
Action 3 : Médical	521 877	386 193	74	Action 3 : Médical	126 801	98 175	77	-395 076	-288 018
Action 4 : Formation	127 967	69 637	54	Action 4 : Formation	293 750	257 021	87	165 783	187 384
TOTAL VIE ASSOCIATIVE	13 394 051	12 729 854	95	TOTAL VIE ASSOCIATIVE	14 431 902	13 605 514	94	1 037 851	875 660

ACTIVITES - ORGANISATIONS ET AUTRES									
CHARGES	BUDGET	REALISE	%	PRODUITS	BUDGET	REALISE	%	RES.BUDGET	RES.REEL
ORGANISATIONS ET ASSIMILES	3 425 666	3 310 862	97	ORGANISATIONS ET ASSIMILES	2 752 765	2 960 232	108	-672 901	-350 629
Epreuves officielles	956 082	815 441	85	Epreuves officielles	930 534	950 852	102	-25 548	135 410
Championnats de France	1 280 137	1 184 492	93	Championnats de France	1 186 933	1 219 042	103	-93 204	34 549
Coupes du monde	349 580	342 975	98	Coupes du monde	367 946	390 618	106	18 366	47 642
Championnats et coupes d'Europe	8 770	71 001	810	Championnats et coupes d'Europe	11 730	74 374	634	2 960	3 373
Championnats du monde	0	47 450	0	Championnats du monde	0	45 724	0	0	-1 726
Autres Epreuves et labellisations	105 178	100 829	96	Autres Epreuves et labellisations	255 622	279 623	109	150 444	178 794
Charges de personnel	614 488	651 130	106					-614 488	-651 130
Charges de structure	111 431	97 542	88					-111 431	-97 542
AUTRES ACTIVITES	1 134 075	1 218 261	107	AUTRES ACTIVITES	1 245 996	1 291 035	104	111 921	72 774
Partenariat	705 727	825 822	117	Partenariat	956 513	1 017 337	106	250 786	191 514
Sites VTT	219 684	168 840	77	Sites VTT	184 067	181 405	99	-35 618	12 565
Autres opérations	66 457	62 239	94	Autres opérations	105 417	92 134	87	38 959	29 896
Activités cessions	0	1 516	0	Activités cessions	0	160	0	0	-1 356
Charges de personnel	144 456	153 013	106					-144 456	-153 013
Cotisations CFE/CVAE	2 750	14 711	535					-2 750	-14 711
CICE	-5 000	-7 880	158					5 000	7 880
TOTAL ACTIVITES	4 559 741	4 529 123	99	TOTAL ACTIVITES	3 998 761	4 251 268	106	-560 980	-277 855

ACTIVITES - FRANCE CYCLISME									
CHARGES	BUDGET	REALISE	%	PRODUITS	BUDGET	REALISE	%	RES.BUDGET	RES.REEL
Services extérieurs	135 000	146 923	109	Ventes journal fédéral	215 783	212 025	98	80 783	65 102
Autres services extérieurs	18 333	21 439	117	Publicités	43 750	55 929	128	25 417	34 490
Charges de personnel	207 339	192 989	93	Produits divers	0	0	0	-207 339	-192 989
Dotations amort. et provisions	1 020	1 262	124					-1 020	-1 262
TOTAL FRANCE CYCLISME	361 693	362 613	100	TOTAL FRANCE CYCLISME	259 533	267 954	103	-102 159	-94 658

TOTAL FEDERATION									
TOTAL GENERAL	BUDGET	REALISE	%	TOTAL GENERAL	BUDGET	REALISE	%	TOTAL GENERAL	RES.REEL
TOTAL GENERAL	18 315 484	17 621 590	96	TOTAL GENERAL	18 690 197	18 124 737	97	374 712	503 146

RAPPROCHEMENT BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2019

SERVICES GENERAUX ET ACTIVITES FEDERALES (1)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
ACHATS	20 167	11 762	RESSOURCES DE BASE	8 669 863	8 608 395
Fournitures de bureau et petit équipement	20 167	11 762	Affiliations	194 333	194 333
SERVICES EXTERIEURS	3 481 035	3 521 748	Mutations	132 917	132 917
Locations mobilières et abonnements	90 327	99 987	Licences	4 087 489	3 949 954
Locations entretien mat. transport	4 583	1 616	Droits d'engagement	962 500	962 500
Electricité, gaz	39 417	38 864	Droits d'organisation	233 750	325 581
Loyer et entretien des locaux	231 136	245 871	Pénalités coureurs amateurs	0	0
Maintenance,entretien,docum.	8 250	2 109	Assurance comprise dans licences	1 684 611	1 652 121
Prime d'assurances	3 107 321	3 133 302	Assurances LNC	513 333	513 333
			Assurance comprise droits d'organisation	297 180	337 873
			Assurance Comités régionaux	563 750	539 782
			Total assurance refacturée	3 058 874	3 043 110
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	816 167	693 183			
Hon. - contrat avocat	93 623	95 367			
Hon. - consultations diverses	18 333	7 723			
Frais de recrutement	0	0			
Hon. - commissaire aux comptes	13 750	9 802			
Hon. - contentieux	37 917	59 146			
Hon. - paies	19 250	20 375			
Hon. - actes St-Quentin	0	0			
Hon. - évaluation Rosny Montry	12 200	13 558			
Prestation accueil et standard	42 506	44 669			
Frais gestion & représentat.fédérale	140 640	183 468			
Bureaux, Conseil Fédéral	77 765	42 013			
Frais représent. Fédérale JO & invités	0	66			
Autres réunions	7 333	4 510			
Congrès fédéral	57 000	43 081			
Frais liés au plan de féminisation	9 167	88			
Téléphone, télécopie	12 467	10 725			
Courrier	33 917	22 267			
Cotisations,dons,cadeaux	13 750	11 870			
Gestion licences/épreuves	16 500	13 027			
Informatique	210 050	111 427			
DIVERS	59 583	30 233			
Podiums	59 583	30 233			
IMPOTS ET TAXES	11 739	11 035			
Autres impôts et taxes	11 739	11 035			
CHARGES DE PERSONNEL	1 123 425	1 138 315			
Charges de personnel fédéral	1 042 366	1 030 179			
Indemnisation fin contrat collaborateur	0	30 071			
Indemnisation Président	59 268	58 680			
Dotat.complém.format.continue	7 792	6 695			
CE dépenses de fonctionnement	4 000	4 240			
CE œuvres sociales	10 000	8 450			
OUTRE MER	114 167	81 184			
Contrat objectifs Outre Mer	64 167	64 167			
Championnat France Outre Mer	50 000	17 017			
FRAIS FINANCIERS	25 025	24 273	PRODUITS FINANCIERS	14 575	2 328
Intérêts sur emprunts	4 583	955	Produits sur comptes livret	11 917	1 450
Services bancaires & commissions	15 858	20 225	Intérêts et pénalités	2 292	690
Agios bancaires	4 583	3 094	Autres produits financiers	367	188
REVERSEMENTS DIVERS	242 917	242 917			
Soutien clubs, Comités Dép. & Rég.	242 917	242 917	Conventions avec les comités régionaux	20 000	20 000
OPERATIONS DIVERSES	18 333	39 918			
Reversement Anti-dopage	18 333	39 918			
CHARGES DIVERSES	1 398 718	923 580	PRODUITS DIVERS	1 943 168	1 317 661
Charges except. de l'exercice	1 398 718	920 808	Produits except. de l'exercice	1 934 002	1 317 656
Participations diverses	0	2 772	Produits divers	9 167	5
Charges sur exercices antérieurs	0	0	Produits sur exercices antérieurs	0	0
Réimputations analytiques salaires FC	0	0	Réimputations analytiques	0	0

SERVICES GENERAUX ET ACTIVITES FEDERALES (2)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS	248 584	553 071	REPRISES SUR PROVISIONS	0	0
Dot.amortissements	248 584	255 273			
Dot.provisions	0	297 799	Reprises sur provisions	0	0
Dot.provisions risques charges CASQY	0	0			
TOTAL GESTION COURANTE	7 559 860	7 271 220	TOTAL GESTION COURANTE	10 647 607	9 948 383
LUTTE ANTIDOPAGE	11 917	0			
Lutte antidopage (instruction)	2 750	0	Antidopage	0	0
Prélèvements sanguins	9 167	0			
COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT	192 267	120 476	COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT	12 228	16 151
Guide FFC	11 917	1 152			
Opération découverte	59 000	43 070			
Site internet	15 900	8 823	Site internet	0	0
Actions diverses	76 367	46 482	Actions diverses	12 228	16 151
Salons	24 500	16 494			
Développement BMX	0	0			
Développement divers (FDJ)	0	0	Fondation FDJ (remise récompenses)	0	0
Equipements sportifs	4 583	4 454			
Evènements exceptionnels	0	0			
Acions AG2R	0	0			
COMMISSIONS	130 167	113 295	COMMISSIONS	0	8 538
Corps arbitral	22 917	21 152	Corps arbitral	0	7 938
Disciplinaires	9 167	7 395	Examens agents sportifs	0	600
Loisirs	24 750	26 176			
Autres Commissions :					
Cyclisme au féminin	7 333	3 924			
Cyclisme en salle	3 667	-3 779			
Polo-vélo	4 583	3 993			
Cyclisme pour tous	4 125	3 414			
Jeunesse	5 042	4 565			
Route	8 250	13 140			
Piste	7 333	5 811			
Cyclo-cross	5 500	3 734			
VTT	5 500	1 641			
Bmx Race	6 417	1 383			
Bmx Freestyle	2 750	5 453			
Sécurité	6 417	5 252			
Informatique	0	0			
Handisport	0	0			
Fraude	6 417	9 039			
Agence Nationale du Sport	0	1 004			
OPERATIONS L.N.C.	25 667	18 947	OPERATIONS L.N.C.	124 758	124 758
Reversement Quote part Capital	18 333	15 000	Refacturation suivant Convention	45 467	45 467
Reversement Produits Financiers	7 333	3 947	Reversement FFC	79 292	79 292
ACTIVITE CESSIONS	9 167	22 523	ACTIVITE CESSIONS	9 167	9 214
Divers	9 167	22 523	Divers	9 167	9 214
			SUBVENTIONS	0	0
			CNDS	0	0
			MECENATS	364 375	364 375
			Mécénat ASO	364 375	364 375
			Mécénat AG2R	0	0
			Mécénat Française des Jeux	0	0
TOTAL SERVICES GENERAUX	7 929 043	7 546 460	TOTAL SERVICES GENERAUX	11 158 135	10 471 421

D.T.N. (1)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
Salaires	1 074 425	1 110 675	Subvention aide à l'emploi	16 500	20 417
Charges de personnel	825 141	858 942	Subvention aide à l'emploi	16 500	20 417
Indemnités mensuelles CTS	249 283	251 733			
Charges de structures réimputées		0			
Frais Généraux	758 817	797 290			
Fonct. SQY	740 483	789 383			
Téléphone et reprographie					
Véhicules (location-entretien)					
Frais représentation DTN	18 333	7 906			
Action 1 : Développement Territorial	268 750	119 058	Action 1 : Développement Territorial	353 300	383 996
Colloques et réunions	20 000	4 290			
Plan de féminisation	38 500	14 504			
Paracyclisme	13 750	0	Paracyclisme	15 000	0
Ecoles de vélo (Subvention Ministère)	122 833	69 314	Ecoles de vélo (Partenariat)	22 100	45 412
Développement équipements VTT BMX	17 000	10 152			
Vélo pour tous	42 167	4 019	Subvention ministère sport pour tous	282 000	282 000
Conv. Partenariat avec CR	11 750	4 648	Subvention 2017 " Guide SCIC " (report)	18 400	18 400
Relations internationales	2 750	296	Subvention relations internationales	0	0
			Subvention ministère sécurité (2018)	15 800	15 800
Services civiques	0	11 835	Aides services civiques	0	22 383
Action 2 : Activités sportives	2 713 173	2 700 541	Action 2 : Activités sportives	2 483 417	2 374 485
Divers	978 045	863 979	Divers	2 340 883	2 257 708
Réunions entraîneurs nationaux	4 583	8 711			
Assurance action DTN	36 667	41 495	Subvention CNOSF	22 917	4 241
Matériel et équipement payants	192 500	103 076			
Variation de stocks N-1		69 568			
Dépréciation de stocks		0			
Performance	91 475	49 201	Recherche et performance	0	0
			Fonds dédiés 2017 / Subvention diverses	5 500	1 000
Service course	57 750	56 523			
Détection	64 583	41 659			
Suivi socio-professionnel	11 000	6 635	Subvention exceptionnelle ministère (report)	0	-60 000
Aides individualisées	0	0	Subvention ministère aides individualisées	0	0
Intervenants extérieurs (Prest./vacataires)	497 504	461 595	Subvention ministère sport haut niveau	2 184 133	2 184 133
BMX	138 875	99 271	Subvention encadrement sanitaire EDF	128 333	128 333
Cyclisme urbain	8 000	8 535			
Piste	76 680	90 908			
Route	178 464	189 522			
VTT	95 485	73 359			
Cyclisme en salle & Polo-vélo	13 000	21 301			
Pôle France Olympique SQY	8 983	4 217			
BMX	267 583	334 579	Pôles France :	142 533	116 777
BMX Senior	202 500	273 293	Subv. DR Besançon	11 367	7 349
			Refacturations pensions	131 167	109 428
PF SQY BMX	31 167	15 718			
PF Bourges BMX	33 917	45 568			
Piste	570 294	639 833			
Piste Endurance Senior	242 932	278 627			
Piste Endurance Relève	31 945	59 474			
Piste Sprint Senior	173 110	192 981			
Piste Sprint Relève	31 962	15 757			
PF JUM Hyères	16 000	10 980			
PF Bourges Endurance	44 277	48 387			
PF SQY Piste	30 068	33 627			
Route	483 400	470 237			
Route Dame Juniors	59 000	76 063			
Route Dame Senior	0	157			
Route Homme Junior	33 100	24 286			
Route Homme Relève	51 600	42 858			
Route Homme Senior	285 000	265 043			
Cyclo Cross	54 700	61 830			
Olympisme	5 000	587			
Urban Trial R+S	123 833	110 022			
Trial R+S	23 000	24 100			
Urban	100 833	85 921			
VTT	285 017	281 304			
VTT DH	50 000	48 302			
VTT XC	185 517	194 490			
PF Besançon VTT	49 500	38 511			

D.T.N. (2)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
Action 3	521 877	386 193	Action 3	126 801	98 175
Honoraires médecine fédérale + Salaires Médical	149 544	136 612			
Frais de gestion médecine fédérale	21 583	20 704			
Prévention - SMR	43 083	39 799	Participation LNC prévention SMR		0
Surveillance médicale règlementaire	173 833	105 579	Subvention ministère protection santé	99 301	98 175
Plan sport santé	27 500	3 269	Plan sport santé	27 500	0
Staff médical SQY	106 333	80 230			
Action 4	127 967	69 637	Action 4	293 750	257 021
Accompagnement	9 167	10 527	Accompagnement		
Institut de Formation					
Formations d'Etat	57 521	38 140	Formations d'Etat	128 333	111 030
Formations Fédérales	49 821	13 444	Formations Fédérales	27 500	13 879
Encadrement Formations	4 583	0	Subvention ministère format.encadrement	119 583	119 167
Charges diverses de fonctionnement	6 875	7 527	Taxe d'apprentissage & produits divers	18 333	12 946
TOTAL DTN	5 465 008	5 183 394	TOTAL DTN	3 273 768	3 134 094

ORGANISATIONS ET OPERATIONS ASSIMILEES					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
EPREUVES OFFICIELLES	956 082	815 441	EPREUVES OFFICIELLES	930 534	950 852
TFJC	5 660	8 001	TFJC	9 550	12 000
Coupe de France de cyclo-cross	29 690	26 919	Coupe de France de cyclo-cross	34 372	39 150
Challenge cadets	0	0	Challenge cadets	0	0
Coupe de France Juniors	7 400	6 523	Coupe de France Juniors	6 300	3 800
Coupe de France Américaine	1 500	0	Coupe de France Américaine	800	0
TFJV	11 500	12 867	TFJV	23 000	25 000
Coupe de France Clubs DN1 DN2 DN3	23 200	16 138	Coupe de France Clubs DN1 DN2 DN3	19 520	19 067
Coupe de France et DN Dames	7 020	6 474	Coupe de France et DN Dames	7 728	6 483
Trophée Label d'Or (cyclosporives)	20 070	22 020	Trophée Label d'Or (cyclosporives)	12 750	2 634
Coupe de France Piste	13 500	7 843	Coupe de France Piste	33 500	31 126
Coupe de France VTT	303 462	185 158	Coupe de France VTT	258 300	220 371
Coupe de France BMX	298 000	281 754	Coupe de France BMX	270 154	286 460
Trophée de France BMX	33 760	28 332	Trophée de France BMX	44 870	47 062
Challenge France BMX	197 520	212 662	Challenge France BMX	209 690	257 698
Coupe de France cadets département	3 800	749			
CHAMPIONNATS DE France	1 280 137	1 184 492	CHAMPIONNATS DE France	1 186 933	1 219 042
Chpt de France de l'Avenir	90 500	108 611	Chpt de France de l'Avenir	76 550	79 838
Chpt de France Masters Route	1 980	3 703	Chpt de France Masters Route	2 750	7 726
Chpt de France Demi fond	800	85	Chpt de France Demi fond	1 700	2 500
Chpt de France Marathon	0	0	Chpt de France Marathon	0	0
Chpt de France VTT Masters	300	214	Chpt de France VTT Masters	0	0
Chpt de France Route & CLM	471 000	454 518	Chpt de France Route & CLM	460 550	495 570
Chpt de France Cyclo-cross	133 000	114 565	Chpt de France Cyclo-cross	135 872	134 435
Chpt de France Piste Elite	308 020	273 102	Chpt de France Piste Elite	174 500	179 861
Chpt de France Piste Masters	3 000	3 063	Chpt de France Piste Masters	600	3 000
Chpt de France VTT	154 200	135 266	Chpt de France VTT	205 700	218 694
Chpt de France BMX	81 510	78 699	Chpt de France BMX	82 550	83 968
Chpt de France Cyclo-cross Masters	5 050	3 204	Chpt de France Cyclo Cross Masters	5 361	5 500
Chpt de France Cyclisme en Salle	0	373	Chpt de France Cyclisme en Salle	0	0
Chpt de France Droits compl.TV	0	0	Chpt de France Droits compl.TV	0	0
Chpt de France VTAE	8 950	4 500	Chpt de France VTAE	11 100	7 950
Chpt de France Enduro	21 827	4 379	Chpt de France Enduro	29 700	0
Chpt de France Polo vélo	0	210			
CHAMPIONNATS ET COUPES D'EUROPE	8 770	71 001	CHAMPIONNATS ET COUPES D'EUROPE	11 730	74 374
Championnat d'Europe Route	0	0	Championnat d'Europe Route	0	0
Championnat d'Europe BMX	0	9 320	Championnats d'Europe BMX	0	9 220
Championnat d'Europe Piste	0	0	Championnat d'Europe Piste	0	0
Championnat d'Europe Cyclo-cross	0	0	Championnat d'Europe Cyclo-cross	0	0
Championnat d'Europe VTT	0	0	Championnat d'Europe VTT	0	0
Coupe d'Europe BMX	8 770	61 681	Coupe d'Europe BMX	11 730	65 154
CHAMPIONNATS DU MONDE	0	47 450	CHAMPIONNATS DU MONDE	0	45 724
Championnats du monde Piste Elite	0	0	Championnats du monde Piste Elite	0	0
Championnats du monde VTT	0	0	Championnats du monde VTT	0	0
Championnats du monde BMX	0	47 450	Championnats du monde BMX	0	45 724
COUPES DU MONDE	349 580	342 975	COUPES DU MONDE	367 946	390 618
Coupe du Monde de Cyclo Cross	9 700	8 636	Coupe du Monde de Cyclo Cross	14 186	14 089
Coupe du Monde VTT DH & Trial	0	1 219	Coupe du Monde VTT DH & Trial	0	0
Coupe du Monde BMX	339 880	330 670	Coupe du Monde BMX	353 760	376 503
Coupe du Monde Piste	0	2 451	Coupe du Monde Piste	0	25
AUTRES EPREUVES	104 178	56 449	AUTRES EPREUVES	94 422	94 083
Roc d'Azur	0	3 138	Roc d'Azur	35 000	70 000
Autres épreuves ASO	0	0	Autres épreuves ASO	0	0
Tentatives de record de l'heure	5 100	2 625	Tentatives de record de l'heure	5 100	5 000
Cyclisme urbain	83 578	33 775	Cyclisme urbain	54 322	19 083
Encadrement Bmx	15 500	16 912			
Labellisation DN Route	0	16 740	Labellisation DN Route	54 000	70 390
Labellisation DN BMX	1 000	3 330	Labellisation DN BMX	15 400	19 500
Labellisation Team et DN VTT	0	24 310	Labellisation Team et DN VTT	85 800	88 650
Labellisation Team cyclo-cross	0	0	Labellisation Team cyclo-cross	6 000	7 000
Salaires DAS	614 488	651 130			
Loyers SQY MAD 3	36 667	32 795			
Amortissements	36 080	26 880			
Honoraires CAC	5 500	12 739			
Téléphone	6 417	6 462			
Véhicules	13 750	10 018			
Fournitures de bureau	733	1 383			
Frais divers	12 284	7 265			
Charges de structures réimputées		0			
	3 425 666	3 310 862	TOTAL EPREUVES ET DIVERSES	2 752 765	2 960 232

AUTRES ACTIVITES					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
PARTENARIAT	705 727	825 822	PARTENARIAT MATERIEL	956 513	1 017 337
Charges prest.service s/sponsoring	18 333	44 000	Sponsoring	208 083	335 007
Hon.commissions s/marketing	202 583	261 388			
Achats partenariats échanges	713 984	495 491	Produits (matériel) échange	691 604	623 774
Parrainage FDJ	45 826	33 840	Parrainage FDJ	45 826	46 475
Boutique FFC	0	6 052	Boutique FFC	11 000	12 081
Variation de stocks	-275 000	-14 948			
SITES VTT	219 684	168 840	SITES VTT	184 067	181 405
Charges de personnel	67 462	56 550			
Actions diverses	84 045	42 773	Produits divers	14 208	13 113
Reversements Labels sites VTT	68 177	69 517	Cotisations labels sites VTT	169 858	168 292
AUTRES OPERATIONS	66 457	62 239	AUTRES OPERATIONS	105 417	92 134
Charges sur Officiels	55 000	53 351	Produits sur Officiels	99 917	90 634
Charges newsletter	6 111	5 030	Produits newsletter	0	1 500
Marketing	5 347	3 859			
Charges de structure	0	0			
Provisions diverses	0	0	Reprise provisions	0	0
Dépréciation de stocks	0	0	Produits site internet	5 500	0
Salaires et charges	144 456	153 013			
ACTIVITE CESSIONS	0	1 516	ACTIVITE CESSIONS	0	160
Divers	23 330	15 416	Divers	0	160
Variation de stocks activités	-23 330	-13 901			
COTISATIONS CFE/CVAE	2 750	14 711			
CFE	917	0			
CVAE	1 833	14 711			
CICE	-5 000	-7 880			
CICE	-5 000	-7 880			
TOTAL AUTRES ACTIVITES	1 134 075	1 218 261	TOTAL AUTRES ACTIVITES	1 245 996	1 291 035

FRANCE CYCLISME					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
SERVICES EXTERIEURS	135 000	146 923	VENTES JOURNAL FEDERAL	215 783	212 025
Maquette, Impression, routage	135 000	146 923	Abonnements	198 917	194 155
Charges de structures réimputées	0	0	Produits calendrier	16 867	17 871
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 333	21 439	PUBLICITES	43 750	55 929
Reportages	13 750	14 440	Publicités	42 833	55 262
Honoraires	2 750	4 198	Annonces de courses	917	667
Téléphone	1 833	2 037			
Autres services extérieurs et divers	0	764			
CHARGES DE PERSONNEL	207 339	192 989	PRODUITS DIVERS	0	0
Personnel	207 339	192 989			
Réimputation analytique associatif	0	0			
DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS	1 020	1 262			
Dotation aux amortissements	1 020	1 262			
TOTAL FRANCE CYCLISME	361 693	362 613	TOTAL FRANCE CYCLISME	259 533	267 954